



Conjoncture

□ LES COLLECTIVITÉS LOCALES : levier de réduction du déficit public **p.3**

La France doit d'ici 2017 ramener son déficit public en dessous de la barre des 3% conformément aux règles européennes. Pour parvenir à sa cible de déficit (2,7% du PIB en 2017), le gouvernement prévoit 50Md€ d'économies de 2015 à 2017. En 2015, la réduction du déficit public a été plus importante qu'attendue (-3,5% du PIB contre -3,8% du PIB anticipé). Mais, ce recul a été essentiellement porté par la nette contraction des dépenses d'investissement des collectivités locales (-10%), une solution contreproductive pour la croissance dans un contexte de faiblesse de l'investissement en France et en Europe.

□ 2016 : Début de stabilisation de l'activité **p.5**

Après un recul d'activité de plus 14% ces deux dernières années et près d'un quart du chiffre d'affaire perdu depuis 2008, les facturations se stabilisent au 1er trimestre 2016. Ce 1er signe de stabilisation reste, cependant, à confirmer ces prochains mois. La conjoncture apparaît, en effet, encore fragile et très hésitante. Le manque de visibilité alimente toujours l'inquiétude des chefs d'entreprises quant à l'évolution de la demande ces prochains mois. L'année 2016 sera vraisemblablement une année de transition caractérisée par une activité atone et par de fortes disparités par métier et par région.

□ COMMENTAIRES DES CHEFS D'ENTREPRISES : Des situations très contrastées **p.11**

Ce début d'année 2016 est marqué par de fortes disparités par spécialité et par région. Les chefs d'entreprises s'inquiètent de l'attentisme des collectivités (réformes en cours, marges financières plus contraintes) et par conséquent de la faiblesse de l'offre publique. Malgré certains signes de frémissement de l'activité, les prix restent très bas nuisant aux marges des entreprises.



Maîtres d'ouvrage

□ Santé financière des collectivités locales : Analyse des données de l'INSEE **p.13**

L'INSEE a publié ses données annuelles 2015 sur le déficit de la France. Le détail par sous-secteur montre un excédent des Administrations publiques locales (APUL) pour la première fois depuis 10 ans. Toutefois, cet excédent s'est construit au prix d'un sacrifice de leurs investissements qui ont chuté de 10%.

☐ **Baromètre Le Moniteur - Fntp : Du mieux du côté des intercommunalités**

p.16

Les résultats du baromètre Le Moniteur Fntp sur les collectivités locales montrent une légère amélioration pour les intercommunalités et une situation toujours pessimiste pour les communes.



Territoires & Infrastructures

☐ **INFRASTRUCTURES ET CROISSANCE VERTE - Evaluation financière des besoins à horizon 2030**

p.19

La transition écologique est un enjeu majeur des 15 prochaines années. L'investissement dans des infrastructures adaptées contribue fondamentalement à la mettre en œuvre et est générateur de croissance, une « croissance verte » respectueuse de l'environnement. Cet article estime les besoins d'investissements pour atteindre les objectifs fixés dans de multiples domaines : mobilité propre, énergie bas-carbone, protection des territoires, préservation de la biodiversité et amélioration du cadre de vie...

☐ **THD : nouvelle chance pour les Travaux Publics ?**

p.27

En 2013, l'Etat a lancé le plan France Très Haut Débit avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire français en très haut débit d'ici 2022. Ce plan, qui représente un montant d'investissement de 20 Md€, vise à renforcer l'attractivité des territoires et à réduire la fracture numérique. Malgré quelques retards et l'absence encore de validation de la Commission Européenne, le marché est dynamique depuis 2 ans et constitue pour le secteur des Travaux Publics un nouveau relais de croissance dans un contexte économique morose. Si le THD représente déjà un marché non négligeable en 2015, ce dernier est encore amené à se développer ces prochaines années.

☐ **INFOS CHANTIERS – 1^{er} TRIMESTRE 2016**

p.31



Europe & International

☐ **L'enjeu de la visibilité des projets d'infrastructures**

p.35

La Commission européenne lance en juin 2016 son Portail européen des projets d'investissement (EIPP), s'inscrivant dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe (appelé communément « Plan Juncker »). La finalité de ce portail est d'accroître la visibilité des projets d'infrastructures, à la recherche de financement, en mettant en ligne une description de leurs principales caractéristiques. Si cette initiative s'inscrit dans le prolongement de nombreuses préconisations nationales et internationales, elle doit encore être approfondie pour répondre à sa vocation de façon satisfaisante.



Actualité documentaire

LES COLLECTIVITÉS LOCALES : levier de réduction du déficit public

La France doit d'ici 2017 ramener son déficit public en dessous de la barre des 3% conformément aux règles européennes. Pour parvenir à sa cible de déficit (2,7% du PIB en 2017), le gouvernement prévoit 50Md€ d'économies de 2015 à 2017. En 2015, la réduction du déficit public a été plus importante qu'attendue (-3,5% du PIB contre -3,8% du PIB anticipé). Mais, ce recul a été essentiellement porté par la nette contraction des dépenses d'investissement des collectivités locales (-10%), une solution contreproductive pour la croissance dans un contexte de faiblesse de l'investissement en France et en Europe.

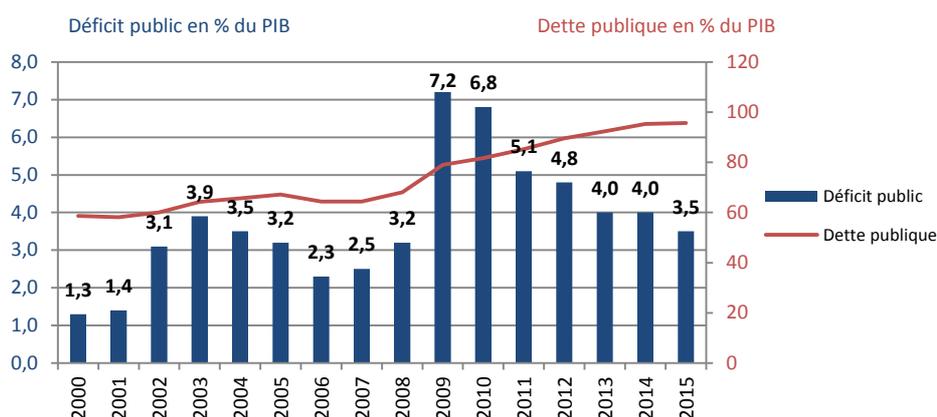
Bilan 2015 de la gestion des finances publiques

Un endettement croissant de la France contraignant à un effort de consolidation budgétaire

Depuis 2008, la France, dont le déficit public excède le seuil des -3% du PIB national, ne respecte plus ses engagements européens. Malgré des efforts de restriction budgétaire dès 2010, la France n'est pas parvenue à ramener son déficit public en dessous de la barre des -3%, ce qui lui a valu d'entrer en procédure pour déficit excessif à trois reprises. En 2015, le pays obtient un délai de 2 années supplémentaires pour entrer en conformité avec le Pacte de stabilité et de croissance.

Pour parvenir à cet objectif (-2,7% du PIB en 2017) et échapper à de lourdes sanctions financières, le gouvernement s'est engagé à réduire de 50 Md€ les dépenses publiques d'ici à 2017 en mettant à contribution l'ensemble des acteurs (18Md€ pour l'État, 11Md€ pour les collectivités locales, 10Md€ pour l'assurance maladie et 11Md€ pour la protection sociale).

Déficit public et dette publique



Source : INSEE

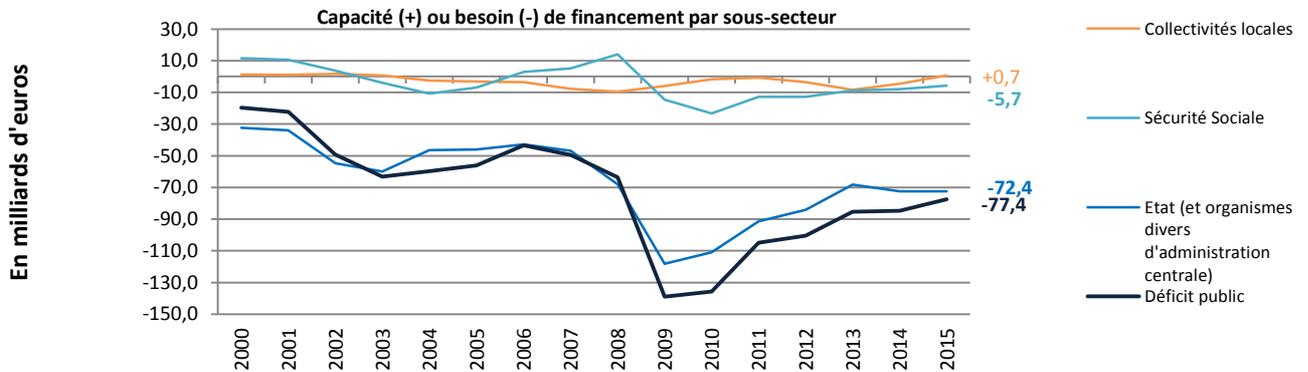
Un recul du déficit public plus important qu'attendu porté par la baisse des dépenses d'investissement des collectivités locales

En 2015, la France enregistre un déficit public un peu moins élevé que prévu, représentant 3,5% du PIB (contre 3,8% du PIB anticipé par Bercy et par la Commission Européenne). Le déficit public, qui s'établit à 77,4 Md€ sur l'année 2015, s'est ainsi réduit de -7,4 Md€ par rapport à 2014. En revanche, les administrations publiques n'ont pas toutes contribué de la même façon à l'ajustement budgétaire. L'Etat, dont le déficit budgétaire est resté stable (+0,1 Md€), participe peu à l'effort de restriction

budgetaire bien qu'il soit la principale source d'endettement du pays (80% de la dette publique). La Sécurité Sociale, avec une contraction de -2,2 Md€ de son déficit, joue un rôle partiel dans ce processus de consolidation budgétaire.

Ce recul du déficit public est surtout essentiellement porté par l'effort de restriction budgétaire (-5,3 Md€) mené par les collectivités locales. Si les administrations publiques locales constituent le principal levier de consolidation budgétaire, elles ne contribuent traditionnellement que très peu à l'endettement de la France (10% de la dette publique).

Les composantes du déficit public



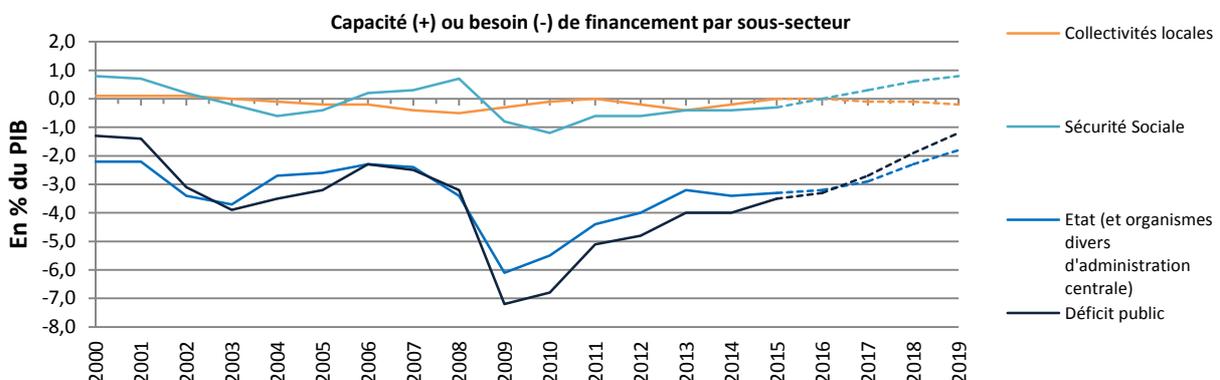
Source : INSEE

Le budget des collectivités est même passé d'un budget déficitaire en 2014 (-4,6 Md€) à un excédent budgétaire en 2015 (+700 M€) – une situation qui ne s'était pas produite depuis 2003.

Concernant la structure des finances publiques, le déficit public s'est contracté grâce à une diminution des dépenses publiques de -0,5 points (à 56,8% du PIB) – les recettes (53,2% du PIB) étant en baisse de -0,2 points sur un an. Cette modération des dépenses publiques s'explique essentiellement par la nette réduction des dépenses d'investissement (-5%) - les dépenses de fonctionnement (+1,2%) et les autres dépenses (+2,2%) demeurant encore en hausse.

Perspectives pour 2016-2017

Conformément aux objectifs fixés, **le gouvernement prévoit un déficit public de 3,3% du PIB en 2016 et de 2,7% du PIB en 2017.** Ces cibles de déficit se traduisent par des économies supplémentaires de 1,9 Md€ en 2016 et de 2 Md€ en 2017. D'après le programme de stabilité, l'ajustement budgétaire devrait être porté par la Sécurité Sociale et l'Etat ces deux prochaines années. Les collectivités devront, quant à elles, maintenir leur équilibre budgétaire. Les collectivités locales ne devraient donc plus être le principal levier de consolidation budgétaire, y compris à plus long terme 2017-2019. La Commission Européenne a, cependant, appelé la France à accroître les économies générées par la baisse des dépenses y compris celles des collectivités locales. [L'organisme](#) estime qu'il est possible de préserver les capacités d'investissement malgré la baisse des dotations en contrôlant les dépenses de fonctionnement.



Source : Programme de stabilité 2016-2019

Madleen FALH
falhm@fntp.fr
Tel : 01-44-13-32-02

2016 : Début de stabilisation de l'activité

Après un recul d'activité de plus 14% ces deux dernières années et près d'un quart du chiffre d'affaire perdu depuis 2008, les facturations se stabilisent au 1^{er} trimestre 2016. Ce 1^{er} signe de stabilisation reste, cependant, à confirmer ces prochains mois. La conjoncture apparaît, en effet, encore fragile et très hésitante. Le manque de visibilité alimente toujours l'inquiétude des chefs d'entreprises quant à l'évolution de la demande ces prochains mois. L'année 2016 sera vraisemblablement une année de transition caractérisée par une activité atone et par de fortes disparités par métier et par région.

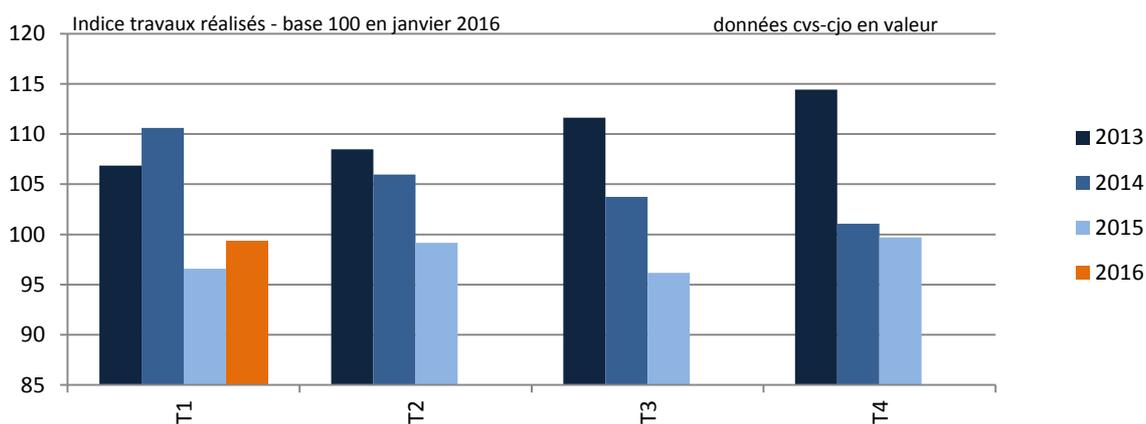
NB : sauf mention contraire, les données présentées sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables

Un secteur en proie à un manque de visibilité

L'activité se stabilise au 1^{er} trimestre 2016 mais à un très faible niveau

Après de longues années de crise qui ont fait perdre au secteur plus d'un quart de son chiffre d'affaires, l'activité au 1^{er} trimestre 2016 se stabilise, [d'après les résultats provisoires du mois de mars](#). Les facturations progressent de +2,9%, une évolution qui est à mettre en perspective avec un niveau d'activité au plus bas au 1^{er} trimestre 2015. A plus court terme, les travaux réalisés restent stables (-0,3%) par rapport à ceux enregistrés au 4^{ème} trimestre 2015. Cette première stabilisation s'inscrit en ligne avec le progressif ralentissement de la baisse d'activité amorcé au 4^{ème} trimestre 2015.

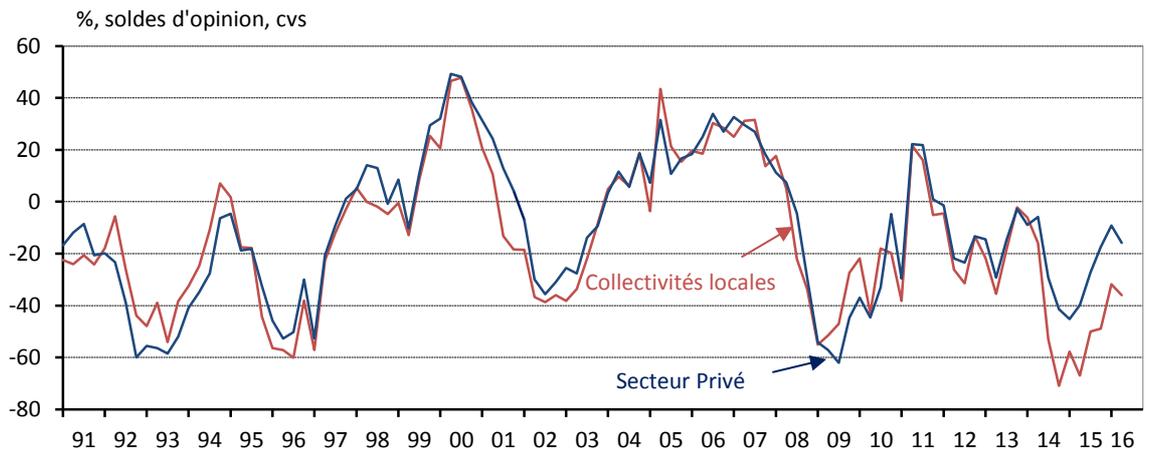
Travaux réalisés



Source : Enquête mensuelle FNTP

La conjoncture reste, cependant, encore fragile et hésitante sans signe de reprise franche de l'activité pour le moment. Dans ce contexte, le moral des chefs d'entreprises de Travaux Publics reste en berne. Après avoir progressé durant 3 trimestres consécutifs, les chefs d'entreprises sont en avril 2016 à nouveau plus nombreux à enregistrer une baisse d'activité auprès de leur clientèle publique et privée ces 3 derniers mois. Ce pessimisme semble être à la fois signe d'une activité qui reste molle mais aussi d'un manque de visibilité et d'une inquiétude toujours forte des chefs d'entreprises sur l'activité à court et moyen terme, compte tenu d'un montant de travaux actuellement très bas.

Opinion sur l'activité passée

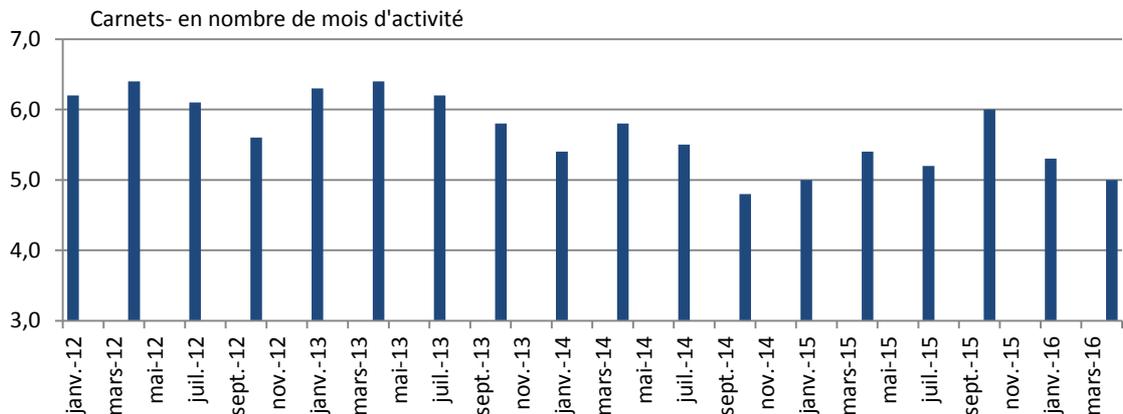


Source : Enquête d'opinion INSEE/FNTP

Les carnets de commandes cristallisent un manque de visibilité

L'évolution récente des carnets de commandes confirme ce manque de visibilité. En avril 2016, le niveau des carnets de commandes (autour de 5 mois) s'est réduit après une 1^{ère} baisse enregistrée en janvier. Il revient au niveau enregistré en janvier 2015 en plein cœur de la crise.

Carnets de commandes



Source : Enquête mensuelle INSEE/FNTP

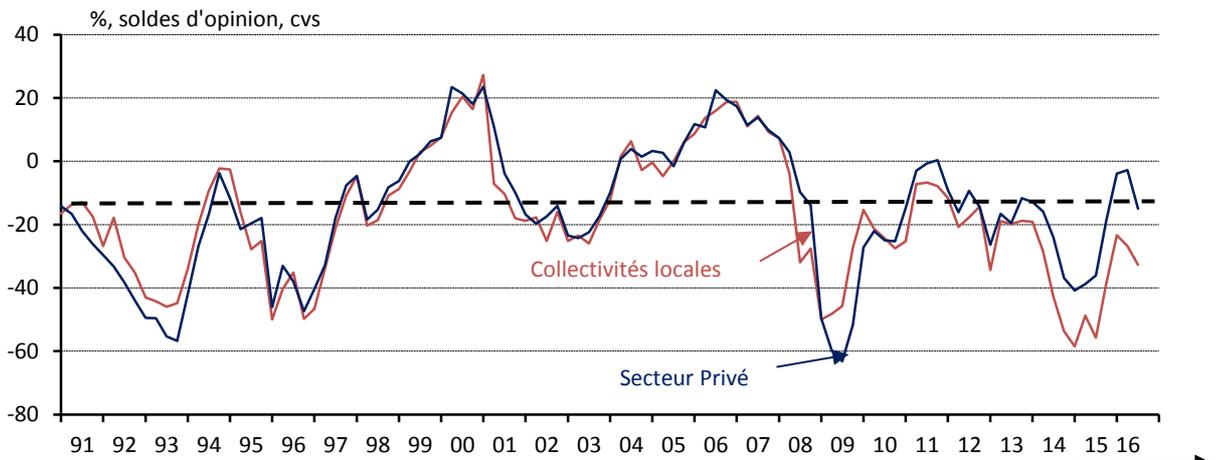
D'après les résultats de l'enquête d'opinion, les carnets de commandes en avril sont bien inférieurs à la normale. Si le solde d'opinion correspondant reste, cependant, stable par rapport à celui enregistré en janvier 2016, les chefs d'entreprises sont plus nombreux à constater des carnets de commandes auprès de la clientèle privée inférieurs à la normale. Le solde d'opinion sur les carnets de commandes auprès de la clientèle publique reste, quant à lui, stable et bien inférieur à ceux enregistrés en moyenne sur le long terme.

Flou sur les perspectives d'activité au 2nd trimestre 2016

Dans ce contexte de niveau d'activité très bas et de manque de visibilité, les chefs d'entreprises des Travaux Publics sont pessimistes quant aux perspectives d'activité au 2nd trimestre 2016.

Ainsi, le solde d'opinion sur l'activité au 2nd trimestre 2016 se dégrade. Ces doutes sur l'activité des 3 prochains mois concernent l'activité auprès de la clientèle publique et privée.

Opinion sur l'activité future



Source : Enquête mensuelle INSEE/FNTP

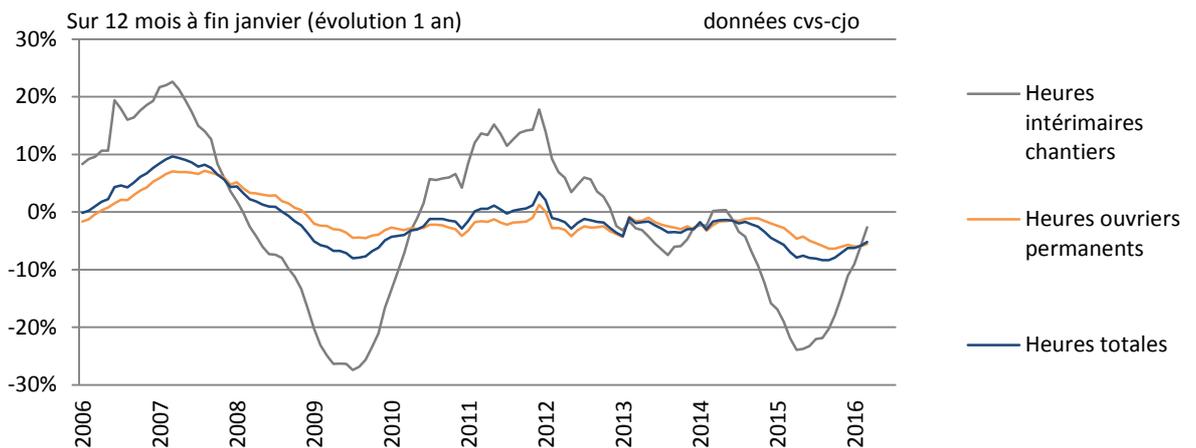
Ce niveau d'activité très bas et ce manque de visibilité se reflètent sur l'emploi

Malgré un premier signal de stabilisation en ce début d'année 2016, le niveau d'activité reste trop faible pour inverser la tendance du côté de l'emploi permanent.

Les effectifs (-3,7%) et les heures travaillées (-4,8%) par les ouvriers permanents restent orientés à la baisse au 1^{er} trimestre 2016, même si depuis le début de l'année la tendance baissière semble un peu plus modérée.

Du côté de l'intérim, après avoir fortement chuté ces deux dernières années, les heures intérimaires progressent de +9,7% au 1^{er} trimestre. Ce redressement semble être à la fois le signe d'une inflexion de l'activité mais également révélateur de ce manque de visibilité et cette incertitude quant à l'évolution de l'activité ces prochains mois.

Heures travaillées



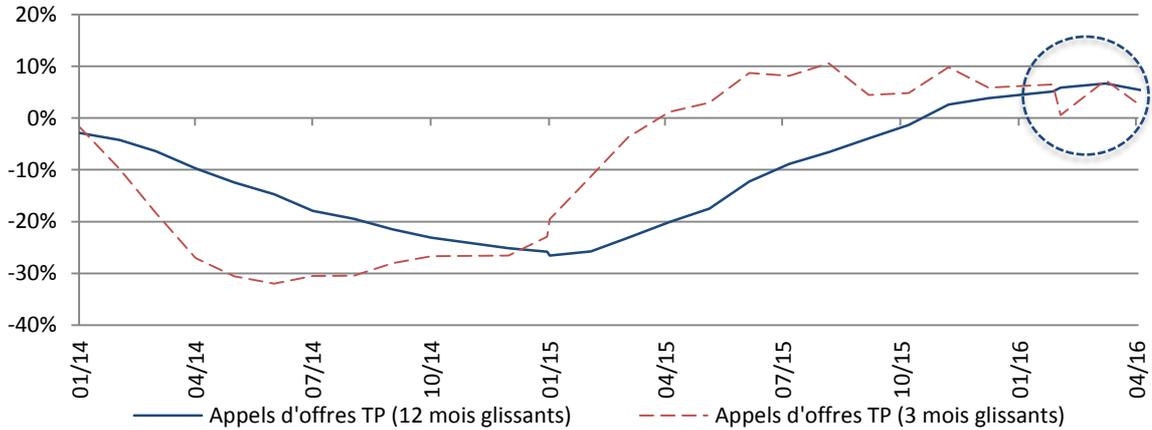
Source : Enquête mensuelle FNTP

Les perspectives d'activité pour l'année 2016 Une commande publique très erratique en ce début d'année

Avec la faiblesse du niveau des carnets de commandes, l'attentisme des collectivités locales et le faible montant d'appels d'offres marchés publics émis en ce début d'année semblent expliquer cette inquiétude des chefs d'entreprises de Travaux Publics.

Après une hausse progressive de +2% en 2015, lesancements d'appels d'offres se stabilisent sur les 4 premiers mois de l'année 2016 (+0,9%). Les appels d'offres affichent une évolution très erratique au mois le mois. Ainsi, en mars 2016, ils progressent de +16,7% avant de plonger en avril de -15,2%. Ces fortes fluctuations sont liées à la mise en vigueur au 1^{er} avril 2016 du décret n° 206-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les appels d'offres marchés publics TP



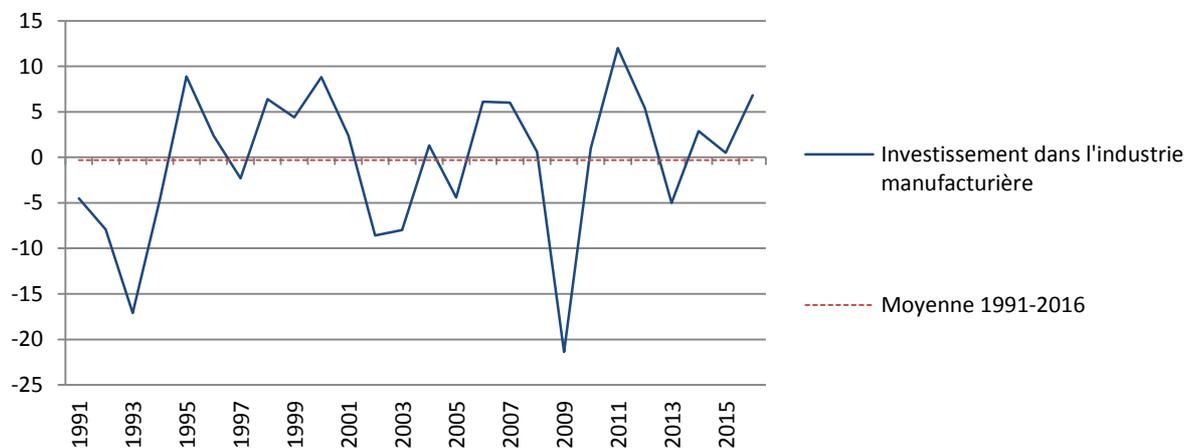
Source : Vecteur Plus/ FNTP

A plus long terme, depuis le début de l'année 2016, la forte baisse des appels d'offres émis par les régions (-50% en cumul depuis janvier) contribue également à cette situation de stabilisation des appels d'offres. Ce fort recul est lié à la fois au cycle électoral (élections régionales de décembre 2015 caractérisées par de nombreux changements de majorité politique) mais aussi à la fusion des régions entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Des perspectives d'investissement du secteur privé qui s'améliorent

Les perspectives d'investissement des entreprises du secteur privé restent encourageantes. D'après la dernière enquête de l'INSEE, les chefs d'entreprises prévoient d'augmenter leur dépense d'investissement de +7% en 2016 (7% déjà anticipé pour 2016 en janvier 2016). L'investissement serait en hausse dans tous les secteurs et devrait progressivement monter en puissance au cours de l'année 2016 avec un second semestre nettement plus positif.

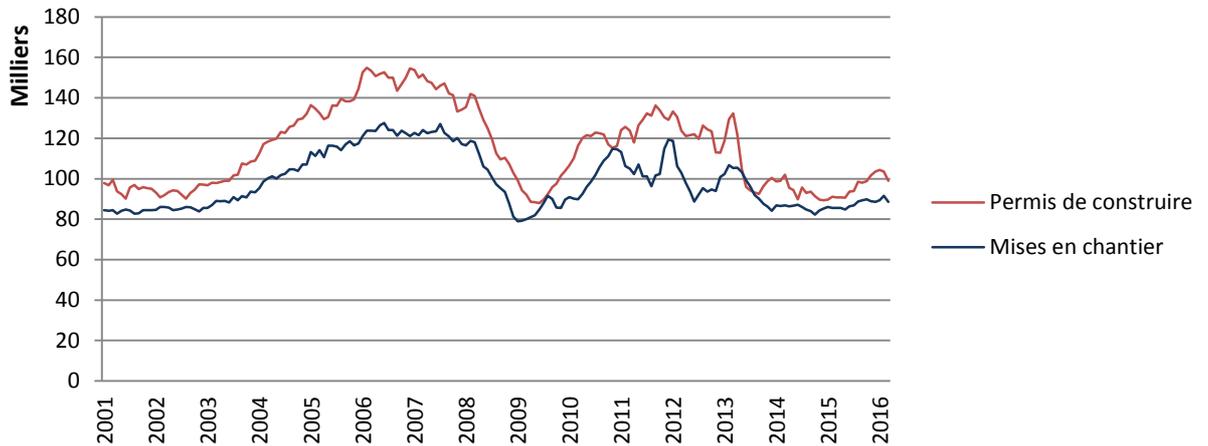
Prévisions d'investissement dans l'industrie



Source : INSEE

Le retour à la croissance dans le segment du logement neuf en 2016 se confirme. La forte hausse des ventes de logements dans le secteur privé commence à produire des effets. Malgré un léger tassement en ce début d'année 2016 (-4,5% pour les autorisations de construire et +0,1% pour les mises en chantier), la dynamique sur le segment du logement neuf demeure positive sur un an (+7,7% pour les permis de construire et +3,1% pour les mises en chantier). Pour l'année 2016, la Fédération Française du Bâtiment prévoit environ 380 000 logements mis en chantier (+10% par rapport à 2015).

Nombre de logements sur 3 mois glissants



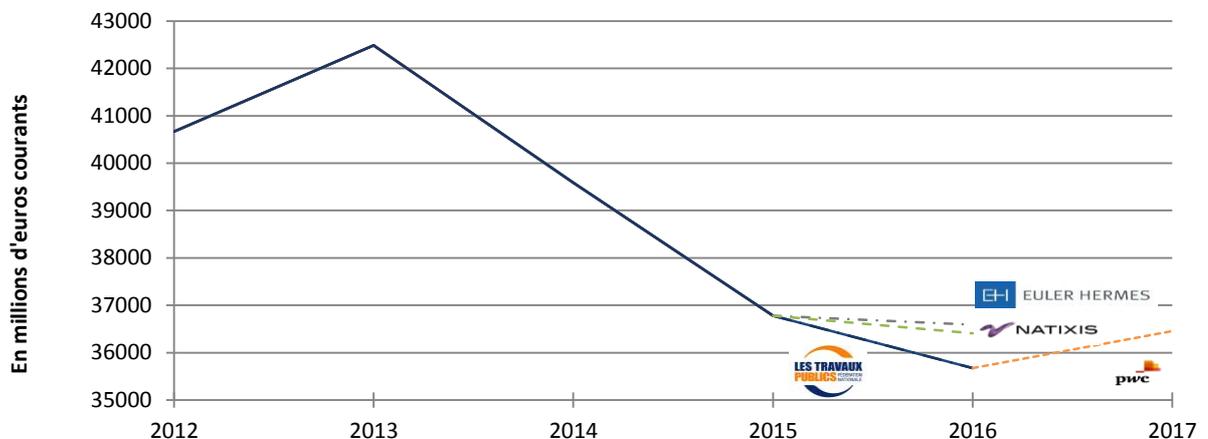
Source : MEDDE/Sitadel2

Consensus sur une année 2016 atone

Après une chute d'activité de -7,1% en 2015 (d'après les données provisoires issues de l'enquête mensuelle de la FNTP), **l'année 2016 sera vraisemblablement une année de transition pour le secteur des Travaux Publics** marquée par une activité atone et par de fortes disparités par spécialité et par zone géographique.

Un consensus semble émerger auprès d'analystes économiques sur une année 2016 en tant qu'année d'inflexion de l'activité dans le secteur. La fourchette de prévisions d'activité varie entre -3% (FNTP) et 0% - Natixis et Euler Hermes tablant sur une baisse d'activité de respectivement -1% et -0,5%.

Prévisions d'activité Travaux Publics



Pour 2017, seul PwC s'est lancé dans un exercice de prospective. L'organisme anticipe une progression de l'activité de +2,2% confirmant ainsi les prévisions de reprise d'activité pour l'année 2017. Ces prévisions de croissance restent néanmoins décevantes au regard des chutes d'activité enregistrées ces dernières années.

Conclusion

Certains enjeux cruciaux pour le secteur pourraient néanmoins accélérer ou à l'inverse retarder le redémarrage de l'activité :

- Le rôle de l'Etat, qui joue un rôle direct dans l'état d'avancement des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et un rôle indirect via sa politique d'infrastructures (grands projets).
- La montée en puissance plus ou moins rapide de plusieurs grands chantiers (Le Grand Paris, le plan de relance autoroutier, régénération du réseau ferré, le grand carénage...).
- L'ampleur de la reprise économique qui génère des effets d'entraînement du côté de la clientèle privée et des recettes fiscales supplémentaires du côté de la clientèle publique, leur redonnant des capacités financières.
- Enfin, l'enjeu central est celui du comportement des collectivités locales en matière d'investissement.

Ces différents facteurs détermineront la conjoncture du secteur des Travaux Publics au second semestre 2016 et joueront un rôle déterminant sur les perspectives d'un redémarrage éventuel d'activité en 2017.

Madleen FALH
falhm@fntp.fr
Tel : 01-44-13-32-02

COMMENTAIRES DES CHEFS D'ENTREPRISES : Des situations très contrastées

Ce début d'année 2016 est marquée par de fortes disparités par spécialité et par région. Les chefs d'entreprises s'inquiètent de l'attentisme des collectivités (réformes en cours, marges financières plus contraintes) et par conséquent de la faiblesse de l'offre publique. Malgré certains signes de frémissement de l'activité, les prix restent très bas nuisant aux marges des entreprises.

NB : Ces observations sont extraites de l'enquête d'opinion d'avril 2016.

Activité et perspectives des Travaux Publics

« Le manque d'activité est important, pourtant de nombreux maîtres d'ouvrage ont des projets en vue mais ne parviennent pas à lancer les appels d'offres par manque de temps. »

« L'offre publique est désespérément faible et aucun signe de relance n'apparaît. Les collectivités locales sont accaparées par les réformes en cours (fusion des régions, loi Notre) et utilisent l'investissement comme variable d'ajustement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat. Dans ce contexte, l'effectif de la société ne cesse de se réduire. »

« Le carnet de commandes est de meilleur terme (en volume, pas en marge) mais reste inférieur à la moyenne enregistrée (2010-2014). Il y a un frémissement (Bordeaux, Toulouse, Montpellier) à l'exception de Nice-Côte d'Azur et sous réserve que les annonces politiques se concrétisent en chantiers. A l'inverse, c'est le calme plat dans les campagnes et cela est amené à durer. »

« Un frémissement dans la reprise d'activité. »

« L'année 2016 est catastrophique pour les PME. Nous sommes en train de survivre pour ne pas couler. »

« Il apparaît un soubresaut de consultations et de devis. »

« La légère reprise des appels d'offres en avril est

liée aux votes des budgets des collectivités locales. Les carnets de commandes ne dépassent pas les 3 mois ce qui reflète le manque de visibilité de nos entreprises et probablement des prix encore en baisse compte tenu d'une demande trop encore insuffisante. »

« Sur fond de baisse des dotations, les collectivités locales, malgré une forte demande de devis, ne donnent pas de suite par manque de marges financières. »

« Beaucoup de demande de devis mais aucun ne revient pour le moment. Dès les beaux jours, l'activité devrait repartir. »

« Hésitation des collectivités locales face aux investissements. »

« Un frémissement de reprise d'activité ressentie auprès des donneurs d'ordre privés. »

« Après un 1^{er} trimestre catastrophique, une petite reprise d'activité est attendue au 2nd trimestre. Le niveau d'activité reste, cependant, trop bas ce qui rend nécessaire le recours à l'activité partielle. »

« Un 1^{er} trimestre avec une activité normale de début d'année. Cependant, le niveau des prix reste très bas. Une continuité dans le volume d'appels d'offres pourrait favoriser une stabilisation de l'activité. »

« Depuis la rentrée 2016, le niveau de consultation (privée et publique) est tout à fait raisonnable. Paradoxalement, les prix restent très bas. »

« Il existe de fortes disparités par spécialité. Les carnets de commandes sont en moyenne de 2 à 3 mois pour certaines spécialités et de 6 mois environ pour d'autres. »

« 2016 s'annonce plus difficile que 2015. Une baisse très forte de notre chiffre d'affaires est à craindre. »

« La concurrence dans notre secteur est de plus en plus importante et les prix s'en ressentent. Les affaires structurantes sont de plus en plus rares et il va être difficile pour nous d'assurer notre activité. »

« Peu d'affaires sortent et si nous voulons les décrocher nous devons répondre à des coefficients qui ne couvrent pas les frais de structure. »

« L'activité est tirée par la région Ile de France. Sur le Centre, toutes les tendances sont à la baisse. »

« Le contexte économique et l'investissement dans le matériel plombent le bilan économique de l'entreprise. »

« Fin mars, aucune activité importante. En attente des validations de budgets. La formation et la mise en place de grosses communautés de communes seront de très mauvais paramètres pour les PME. »

« Nous ne dégageons aucun bénéfice sur nos chantiers et nous perdons même de l'argent sur quelques-uns d'entre eux. Les prix ne remontent pas. Nous n'avons pas ou peu de visibilité à moyen terme (4 à 6 mois) et aucune à long terme. »

« Les Métropoles : catastrophique pour notre profession. »

« Véritable chute des budgets des collectivités locales et attentisme de la part des collectivités. Il y a un manque de stabilité des contraintes économiques et une absence de visibilité à long terme de la politique d'investissement des collectivités. »

« Les délais sont très courts pour la réalisation des travaux nous contraignant à refuser des offres. »

« Des investissements prévus ont été arrêtés ou reportés du fait du manque de rentabilité des chantiers. »

« La demande de devis est en légère baisse mais surtout le montant des offres est bien inférieur (beaucoup de petits chantiers). »

Prix, délais de paiement et trésorerie

« Le contexte économique est très difficile. Les délais de paiements fournisseurs se réduisent et des pénalités de retard sont appliquées. A l'inverse, les délais de paiements des collectivités locales s'allongent ce qui entraîne des problèmes de trésorerie. »

« Le volume d'activité est correct mais les prix restent très bas ce qui est paradoxal. »

« Les prix sont très bas. Il est difficile de maintenir le taux de marge au niveau d'exploitation actuel. La trésorerie se dégrade et les perspectives pour l'année 2016 restent très sombres. »

« Les délais de paiement de nos clients sont de plus en plus importants ce qui fragilise notre trésorerie. Peu de clients respectent les délais de règlements légaux. »

« Les délais de paiement augmentent beaucoup à cause des délais cachés des donneurs d'ordre. »

« Prix toujours trop bas et aucune visibilité sur les carnets de commandes. »

Madleen FALH
falhm@fntp.fr

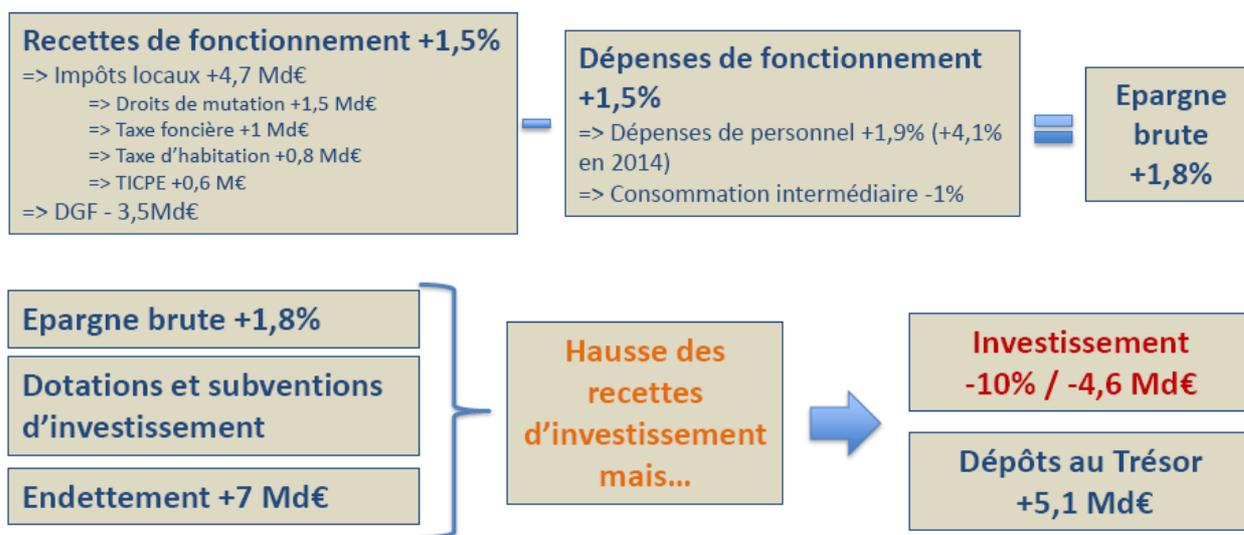
Tel : 01-44-13-32-02

Santé financière des collectivités locales : Analyse des données de l'INSEE

L'INSEE a publié ses [données annuelles](#) 2015 sur le déficit de la France. Le détail par sous-secteur montre un excédent des Administrations publiques locales (APUL) pour la première fois depuis 10 ans. Toutefois, cet excédent s'est construit au prix d'un sacrifice de leurs investissements qui ont chuté de 10%.

Les collectivités ont reconstitué des marges de manœuvre en 2015

Principales données INSEE pour l'ensemble des collectivités



Des recettes de fonctionnement plutôt dynamique malgré la baisse des dotations...

Les recettes de fonctionnement des collectivités ont crû de façon plus dynamique qu'attendu. Dans leur ensemble, elles ont progressé de 1,5% malgré la baisse des dotations de 3,5 Md€ grâce à des entrées fiscales en hausse de 4,7 Md€ par rapport à 2014. De façon plus détaillée, les évolutions ont été les suivantes : les droits de mutation (+1,5 Md€), la taxe foncière (+1 Md€), la taxe d'habitation (+800 M€) et la TICPE (+600 M€). [D'après Estelle GRELIER](#), la progression des recettes de fonctionnement des communes atteint 1,3% en 2015 après une stagnation en 2014. Le solde des recettes (hausse des rentrées fiscales - baisse des dotations) s'établit donc à environ 1 Md€ supplémentaire.

... et des dépenses de fonctionnement contenues...

Face à ce dynamisme des recettes, les dépenses de fonctionnement ont été globalement mieux maîtrisées qu'en 2014 et montrent les efforts réalisés par les collectivités : les dépenses de personnel augmentent de 1,9% contre 4,1% en 2014 et les consommations intermédiaires reculent de 1%. D'après la secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales, la hausse des dépenses de fonctionnement se limite à +0,85% pour les communes avec des dépenses de personnel qui progressent de 1,4%.

...font progresser l'épargne brute

Ces évolutions des recettes et dépenses de la section de fonctionnement ont permis aux collectivités de retrouver des capacités d'autofinancement en hausse. L'épargne brute augmente de 1,8%. Cette tendance n'avait pas du tout été anticipée ni par les associations d'élus ni par les différents organismes d'études spécialistes des finances locales. La hausse de l'épargne brute est portée par le bloc communal, +2,1% avec un taux d'épargne brute atteignant pour 2015 14,1% contre 13,7% en 2014. L'évolution reste négative pour les départements, -1,8%, et les régions, -2,7%.

Un recours à l'endettement soutenu qui ne profite pas à l'investissement

Outre la hausse de l'épargne brute, les collectivités ont profité de conditions d'emprunt favorables (taux bas, prêts spécifiques de la CDC...) pour accroître leur endettement (+7Md€). Les recettes d'investissement sont ainsi globalement en hausse. Pourtant les collectivités ont fait le choix de sacrifier l'investissement puisqu'il baisse de 10% soit 4,6 Md€ de moins investis. Les collectivités ont, de façon surprenante, privilégié leurs dépôts au Trésor puisque ceux-ci ont augmenté de 5,1 Md€.

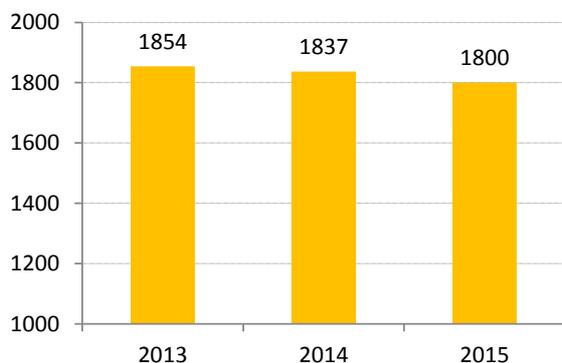
C'est donc une mauvaise nouvelle pour l'année 2015 puisqu'au vu de ces données on peut penser que les collectivités avaient les ressources pour investir plus. En revanche, en se projetant vers l'avenir, il semble que les conditions soient désormais réunies pour une relance de l'investissement. Toutefois, il faut impérativement que la maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuive afin que les collectivités puissent continuer d'augmenter leur épargne brute.

Point sur le nombre de collectivités en difficulté

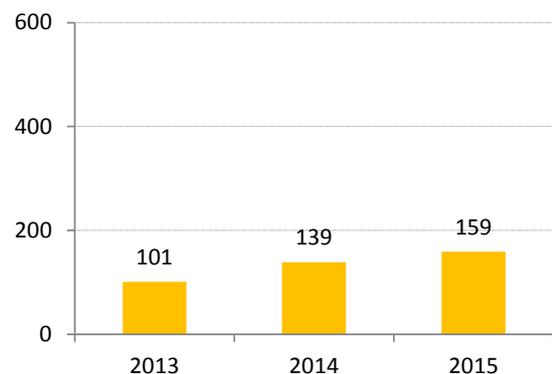
François BAROIN avait annoncé en mai 2015 que 1 500 à 3 000 communes seraient mises sous tutelle avant fin 2015. Or cela ne s'est pas produit à ce jour.

Le nombre de communes inscrites dans le réseau d'alerte est resté stable entre 2013 et 2015, à environ 1 800. Le nombre de saisines des chambres régionales des comptes est passé de 101 à 159 et le montant de l'aide octroyée aux communes en grandes difficultés financières est passée de 0,54 M€ en 2011 pour 3 communes à 1,5 M€ en 2014 pour 10 communes. En 2015 et 2016 ce montant atteint respectivement 1,84 M€ et 2 M€ pour un nombre de communes encore inconnu.

Nombre de communes inscrites dans le réseau d'alerte



Nombre de saisines des chambres régionales des comptes



Source : Secrétariat d'Etat aux Collectivités territoriales

A noter toutefois que pour faire partie des communes sous surveillance, il faut une épargne nette négative pendant 2 ou 3 ans. Il est donc possible d'avoir une aggravation de ces indicateurs dans les prochaines années.

Quelles pistes potentielles pour soutenir l'investissement local ?

Fonds de soutien à l'investissement pour 2016

La Loi de Finances pour 2016 a prévu un fonds de soutien à l'investissement communal de 1 Md€ d'autorisations d'engagement sur 2016 représentant 1 Md€ de crédits de paiement sur 4 ans dont 120 M€ en 2016. Bien que les effets de cette mesure s'étaleront sur plusieurs années, il est néanmoins urgent pour les communes de saisir cette opportunité afin de profiter de subventions et lancer des opérations qui permettront de moderniser les équipements publics et les bourgs-centres. Dans le secteur des Travaux Publics, les opérations concernées sont les infrastructures de mobilité, la transition énergétique et les énergies renouvelables. C. ECKERT a évoqué le 23 mai la possible reconduction de ce fonds de soutien à l'investissement en 2017.

Vers une recentralisation du RSA ?

Une recentralisation du versement du RSA des départements vers l'Etat n'aura aucun effet pour 2016 mais pourrait donner un peu d'air aux départements en 2017. Selon une étude de Standard & Poor's, le taux d'épargne brute des départements pourrait dépasser 12 % à l'horizon 2018, contre 8 % environ dans le cadre actuel en cas de recentralisation du RSA. Cela permettrait de stabiliser leurs dépenses d'investissement au niveau de 2015, voire légèrement les augmenter tout en maintenant des besoins de financement très modérés. Le point de tension concerne l'année de référence pour le transfert de ressources des départements vers l'Etat : soit 2014 comme le souhaitent les départements soit 2016 comme le voudrait le gouvernement.

Possible étalement de la baisse des dotations sur 2 ans ou plus ?

Des annonces sont attendues en clôture du Salon des Maires par François HOLLANDE le 2 juin. Il pourrait s'agir de la suppression de la baisse des dotations en 2017 ou plus raisonnablement d'un étalement de cette baisse sur 2 années ou plus. Il est également possible que le chef de l'Etat maintienne le rythme de la baisse des dotations et annonce simplement des mesures de soutien à l'investissement dans le prolongement de celles mis en place dans la loi de finances pour 2016 : maintien de la hausse de la DETR, enveloppes dédiées...

Une poursuite impérative de la modération des dépenses de fonctionnement

Une reprise de l'investissement ne pourra avoir lieu que si le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement continue à être maîtrisé. Certaines décisions gouvernementales récentes viendront pourtant peser dans les budgets locaux. La hausse annoncée du point d'indice des salaires des fonctionnaires coûtera entre 150 et 200 M€ aux collectivités en 2016 et 650 M€ en année pleine. La revalorisation du RSA de 2% au 1^{er} septembre 2016 pèsera également dans les budgets des départements ([+9 M€ pour la Seine-Saint-Denis par exemple](#)) avant une éventuelle renationalisation.

Conclusion

Un certain nombre de conditions semblent réunies pour entrevoir, sinon une reprise de l'investissement public local, au moins une stabilisation. C'est le message de [la dernière note de conjoncture de la Banque Postale](#) qui prévoit pour 2016 un faible recul de l'investissement de -0,4%. Cette stabilité sera permise grâce à une hausse de l'investissement du bloc local alors qu'il stagnerait dans les régions et accuserait une nouvelle baisse dans les départements. Il convient toutefois de rester prudent sur une réelle reprise du cycle de croissance. Plusieurs éléments sont à surveiller, notamment le dynamisme futur des recettes fiscales et l'évolution des dépenses sociales.

Sylvain SIMÉON
simeons@fntp.fr
Tel : 01-44-13-32-26

Baromètre Le Moniteur - FNTF : Du mieux du côté des intercommunalités

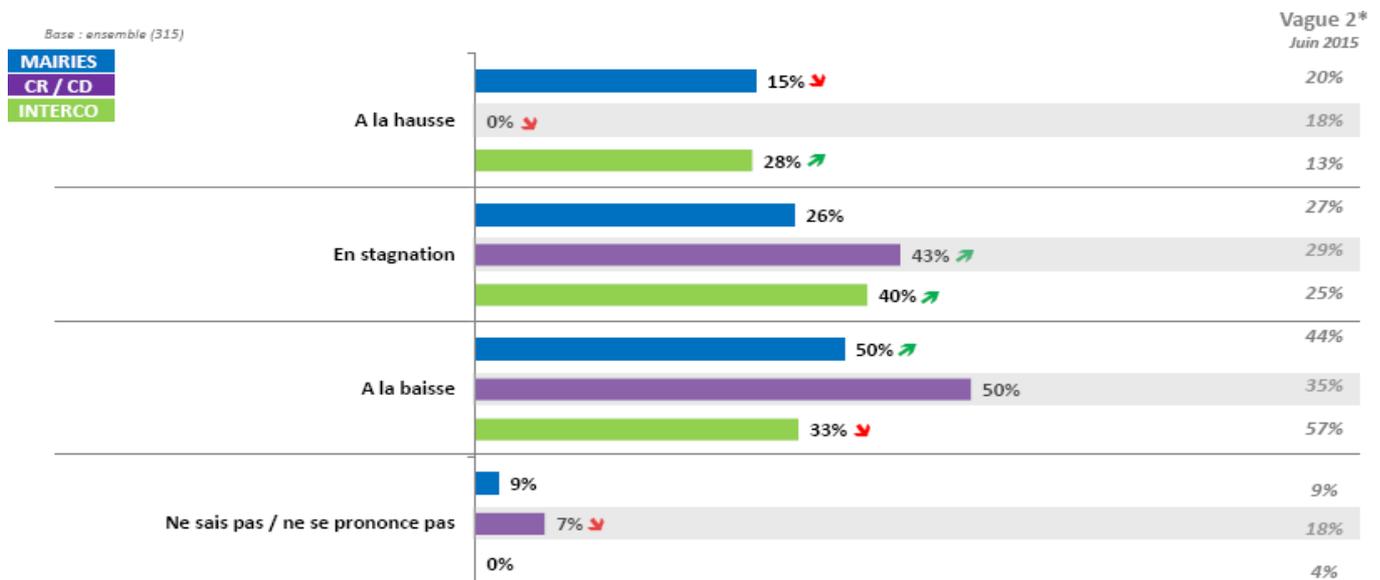
Les résultats du baromètre Le Moniteur FNTF sur les collectivités locales montrent une légère amélioration pour les intercommunalités et une situation toujours pessimiste pour les communes.

Evolution de l'investissement

En avril 2015, les intercommunalités sont plus nombreuses à déclarer une hausse de leurs investissements (28% contre 13% en 2015) ou une stagnation (43% contre 29% en 2015). Par spécialité, cette tendance est perceptible dans la voirie, l'eau & assainissement et l'éclairage public, moins dans les transports collectifs. 63% des mairies et 51% des intercommunalités devraient maintenir ou accroître leurs dépenses d'investissements dans la voirie.

En revanche, ce constat n'est pas vrai pour les communes : l'investissement continue de s'y dégrader fortement, voire plus qu'en 2015.

En 2016, comment évoluent vos dépenses d'investissement ?



Source : Baromètre FNTF - Le Moniteur - Mai 2016 - Panel de 315 répondants

NB : l'échantillon de Conseil régionaux et départementaux étant faible, les données sont à prendre avec précaution

Les communes augmentent leurs investissements pour faire face à la dégradation des équipements publics (78%, +13 points). Les collectivités qui baissent leurs investissements le font en raison des contraintes financières (Mairies : 91%, +6 points ; Intercommunalités : 93%, -5 points).

Les communes devraient par ailleurs souffrir de la baisse des subventions versées par les départements et les intercommunalités.

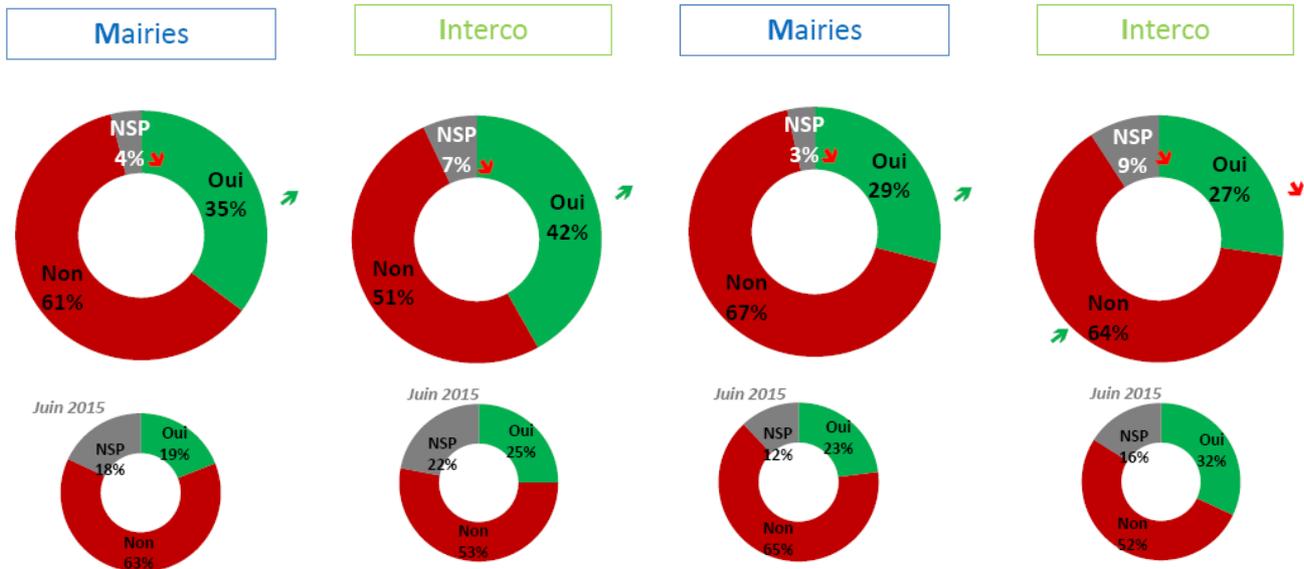
Quels seront les leviers mobilisés en 2016 ?

Endettement et fiscalité

Bien qu'étant peu nombreux à prévoir une hausse de leurs investissements en 2016, les collectivités sont toutefois plus nombreuses à prévoir un accroissement de leur recours à l'endettement (Mairies : +16 points et Intercommunalités : +17 points par rapport au baromètre de juin 2015). La dernière note de conjoncture de la Banque Postale prévoit cependant une baisse des nouveaux emprunts cette année.

Avez-vous accru votre endettement pour financer vos investissements ?

Avez-vous eu recours à une hausse des taux de la fiscalité locale en 2016 ?



Source : Baromètre FNTP – Le Moniteur – Mai 2016

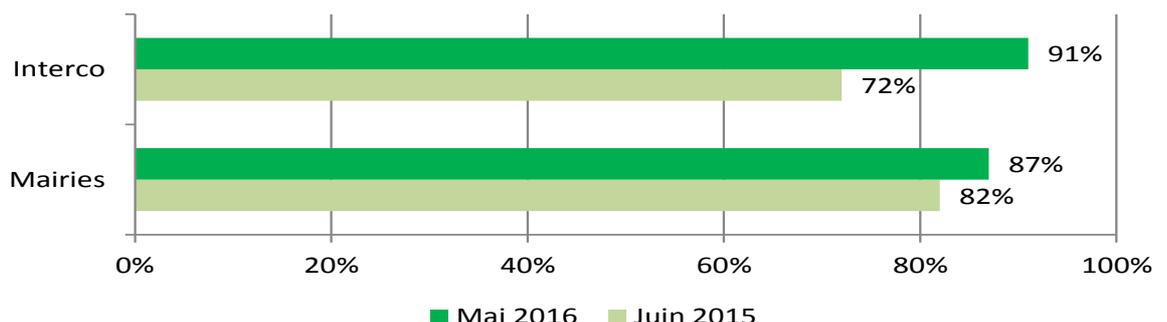
Le recours à une hausse de la fiscalité semble plus contrasté. Les communes sont plus nombreuses à y recourir qu'il y a un an à l'inverse des intercommunalités. A noter que même sans avoir augmenté les taux, les collectivités ont pu bénéficier de la hausse des bases de 1% décidée par le gouvernement.

Economies de fonctionnement

Les économies de fonctionnement deviennent incontournables pour atténuer ou compenser la baisse des dotations. Jusqu'alors principalement portées par la maîtrise des dépenses de personnel, les collectivités prennent conscience de l'opportunité que peuvent présenter les économies de frais généraux et œuvrent davantage dans ce sens.

Quelles mesures mettez-vous en place pour compenser cette perte de dotation ?

- Des économies de fonctionnement



Source : Baromètre FNTP – Le Moniteur – Mai 2016

INFRASTRUCTURES ET CROISSANCE VERTE

Evaluation financière des besoins à horizon 2030

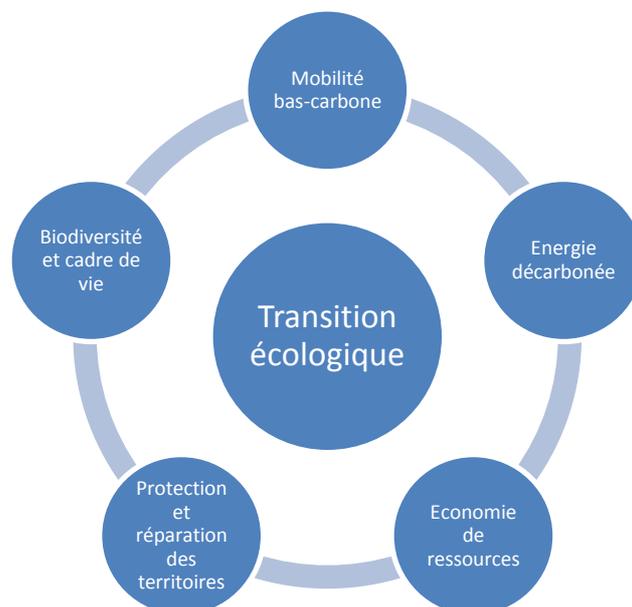
La transition écologique est un enjeu majeur des 15 prochaines années. L'investissement dans des infrastructures adaptées contribue fondamentalement à la mettre en œuvre et est générateur de croissance, une « croissance verte » respectueuse de l'environnement. Cet article estime les besoins d'investissements pour atteindre les objectifs fixés dans de multiples domaines : mobilité propre, énergie bas-carbone, protection des territoires, préservation de la biodiversité et amélioration du cadre de vie...

Cet article est un extrait synthétique de l'étude de la FNTF à paraître « Croissance verte : investir dans les infrastructures pour réussir la transition écologique ». Il fait suite à l'article paru dans les Dossiers Economiques n° 151 (décembre 2015).

Investir pour concrétiser la transition écologique

La transition écologique passe à la fois par la mise à niveau des infrastructures existantes et par le lancement de nouveaux projets d'infrastructures permettant d'atteindre les objectifs nationaux en termes d'émissions carbone et d'efficacité des ressources. Cinq filières principales ont été identifiées. Certains investissements sont toutefois encore difficilement chiffrables en raison du manque de données statistiques ou parce que les objectifs n'ont pas encore été entièrement définis dans certains domaines. Cet article propose une analyse, par conséquent parfois partielle, qui a pour but de mieux appréhender les investissements existants et le potentiel à mobiliser au cours des 15 prochaines années. Cette approche demandera donc à être complétée au fur et à mesure de la disponibilité des données et de l'évolution des objectifs des politiques publiques.

Réussir la transition : les 5 grandes filières de l'investissement en infrastructures



Filière 1 : Investir pour les infrastructures d'une mobilité bas-carbone

Composante 1 : l'adaptation des réseaux routiers existants

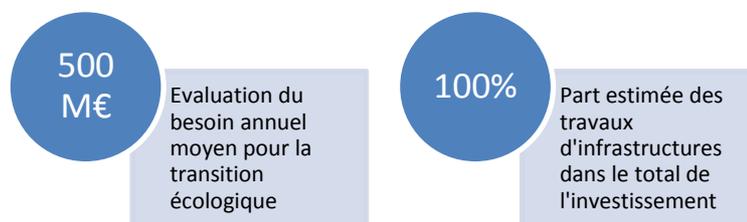
Les politiques de mobilité durable et la diminution des émissions de CO₂ du transport (personnes et marchandises) par voie routière n'ont de sens que si elles sont associées à une politique adaptée en matière d'infrastructures routières.

Le développement des modes actifs (marche, vélo), l'essor de nouveaux usages (covoiturage, autopartage, développement des liaisons interurbaines par autocar...), la réduction de la congestion, doivent être associés à la réalisation de nouvelles infrastructures ou à l'optimisation de réseaux routiers existants. Ceci passe notamment par :

- Une adaptation de certains réseaux existants pour partager la voirie entre différents utilisateurs, en requalifiant certaines voies existantes (intégration de pistes cyclables, piétons...),
- La limitation de la congestion en optimisant le trafic via des aménagements dédiés ou des axes de contournement des centres villes,
- L'adaptation du réseau existant à de nouveaux usages tels que l'électromobilité, les transports collectifs (circulation et stationnement d'autocars) et bientôt le véhicule autonome,
- Le développement de l'intermodalité passe enfin par des espaces dédiés (parkings relais, gares multimodales etc...) nécessitant des aménagements routiers.

Fin 2015, le MEDEF a estimé les besoins annuels à combler en matière d'investissements routiers à environ 1 Md€ par an. L'hypothèse est faite que la moitié de ces nouveaux besoins répondent à une problématique de croissance verte (décongestion, aménagements intermodaux, amélioration/entretien des réseaux existants pour les adapter à la mobilité durable), soit 500 M€ par an. Le développement de nouvelles technologies (route de 5^{ème} génération, route productrice d'énergie à partir de photovoltaïque ou géothermie) pourrait toutefois connaître un essor bien plus important à moyen terme dont le potentiel est encore difficilement estimable à ce jour.

Réseaux routiers : estimation des besoins annuels additionnels



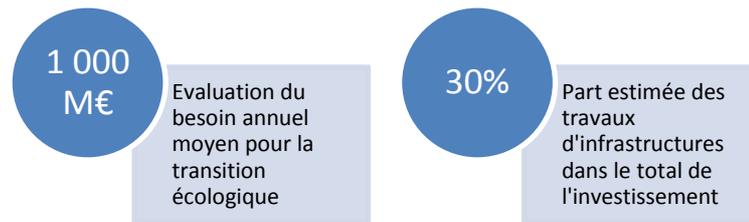
Composante 2 : le véhicule électrique, bornes de recharge et renforcement du réseau électrique

Sur la base des premiers investissements déjà réalisés, il est possible d'évaluer le besoin d'investissement nécessaire pour atteindre l'objectif de 7 millions de bornes de recharge d'ici 2030 (hors économies d'échelles potentielles). En prenant pour référence le récent projet porté par l'entreprise Bolloré pour l'installation de 16 000 bornes de recharges (150 M€), l'investissement unitaire par borne ressort à 9 400 €.

L'investissement global pourrait donc atteindre environ 66 Md€, recoupant ainsi la fourchette de 50 à 80 Md€ donnée dans le cadre du débat sur la transition énergétique : « Les investissements cumulés en production d'énergie, renforcement du réseau électrique et bornes de recharge ont été estimés lors du débat national sur la transition énergétique (DNTE) à environ 80 Md€ pour le premier et 50 Md€ pour le second sur la période 2013-2050 ». Ce scénario aboutirait donc à un investissement annuel de près de 2 Md€ par an jusqu'en 2050.

L'objectif paraît cependant hypothétique à horizon 2030 d'autant que l'essor du véhicule électrique est lent et qu'il y aura un effet « parc » pendant encore de nombreuses années. Une hypothèse plus prudente de montée en puissance progressive du véhicule électrique est retenue avec un investissement annuel moyen d'environ 1 Md€ par an d'ici 2030.

Réseaux de recharge véhicules électriques : estimation des besoins annuels additionnels



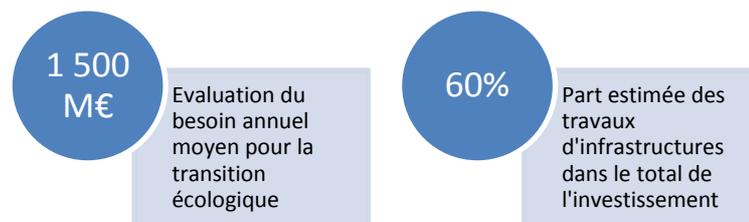
Composante 3 : les transports collectifs et la mise en place du Grand Paris des transports

L'essentiel de l'effort d'investissement en matière de mobilité durable devra porter sur les transports en commun, notamment avec la réalisation du Grand Paris en Ile-de-France.

Les investissements publics en matière de transports en commun urbains peuvent être estimés à 3,8 Md€ (données 2014 – source URF d'après DGFiP, SOeS, divers). Cet investissement annuel est réparti entre les transports urbains de province (1,9 Md€), la RATP (900 M€) et Transilien (SNCF Réseau Ile-de-France : 1 Md€).

L'effort supplémentaire d'investissement lié aux travaux du Grand Paris peut être estimé à 1,5 Md€ par an sur la période.

Transports collectifs : estimation des besoins annuels additionnels



Composante 4 : l'entretien et le développement des réseaux ferroviaires et fluviaux

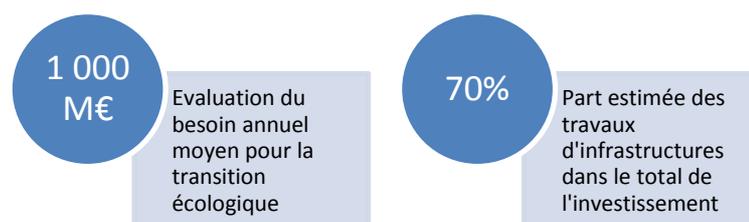
Dans le domaine ferroviaire, le maintien l'investissement en lignes nouvelles à son niveau des dernières années permettrait la réalisation, sur la prochaine décennie, de plusieurs lignes qui ont fait l'objet d'annonces récurrentes (LGV sud-ouest par exemple) ou de la liaison Lyon-Turin.

Un effort supplémentaire estimé à 500 M€ par an devrait en revanche être consenti en plus de l'effort actuel pour l'entretien régénération du réseau.

Concernant le fluvial, l'essentiel de l'investissement nouveau à venir concerne la réalisation du projet Seine-Nord-Europe : l'investissement additionnel peut également être estimé à environ 500 M€ par an.

Au total, c'est donc un besoin additionnel d'environ 1Md€ annuel qui est souhaité pour la mise à niveau et le développement souhaitable de nouvelles infrastructures dans les domaines ferroviaire et fluvial.

Ferroviaire et fluvial: estimation des besoins annuels additionnels



Filière 2 : les infrastructures de production énergétique décarbonées

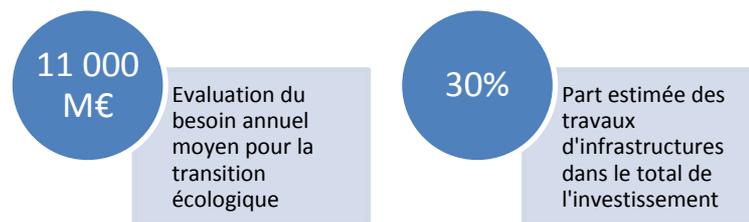
Composante 1 : production et le réseau électrique

L'évolution de la demande et du mix de production électrique entraînera des besoins d'investissement supplémentaires, tant pour la production (énergies renouvelables, compléments gaz), que pour les réseaux (adaptation aux sources renouvelables intermittentes, smart-grids) ou la gestion aval de la demande (compteurs communicants, dispositifs d'effacement). Le niveau de ces investissements supplémentaires dépendra de la part cible de la production électronucléaire dans la production électrique, de prolongation du parc de centrales nucléaires existantes au-delà de 40 ans, ainsi que du mix renouvelable retenu pour le reste à produire hors nucléaire.

Le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) a proposé un scénario de sortie du nucléaire à horizon 2025 respectant la contrainte de ne pas dégrader le bilan carbone par rapport à 2010, pour le rapport Energies 2050. Les investissements supplémentaires cumulés de ce scénario sur la période 2010-2025 étaient évalués entre 350 et 600 milliards d'€ (dont environ 70 % pour la production et 30 % pour le réseau).

Lors du débat national sur la transition énergétique (DNTE - 2013), quatre scénarios ont été examinés : ils convergent vers un investissement annuel proche de 25 Md€. L'investissement actuel dans le domaine de la production et de réseaux étant évalué à environ 14 Md€, le besoin additionnel peut être estimé à 11 Md€ par an, soit environ 3,3 Md€ par an en termes de travaux d'infrastructures.

Production et réseau électrique : estimation des besoins annuels additionnels



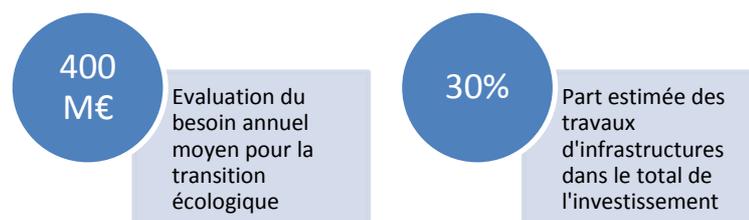
Composante 2 : Les réseaux de chaleur d'origine renouvelable

Des investissements supplémentaires sont également à prévoir en ce qui concerne les réseaux de chaleur ainsi que la production de chaleur à partir des énergies renouvelables, en raison d'un usage accru de biogaz, de végétaux et de déchets organiques.

Sur la base des données avancées par le Fonds chaleur, les investissements actuels en matière de réseau de chaleur peuvent être estimés à environ 300 M€ par an, dont environ un tiers concerne la construction du réseau en lui-même.

Compte-tenu des objectifs en matière de développement de la chaleur renouvelable, il est réaliste d'évaluer le besoin annuel à 700 M€ sur la période, soit un supplément de 400 M€.

Réseaux de chaleur : estimation des besoins annuels additionnels



Filière 3 : Protection et réparation des territoires

La prévention et la gestion des risques reposent sur de multiples sources de financement, notamment :

- le Fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs), environ 170 M€ par an,
- les crédits budgétaires des collectivités locales,
- les Contrats de Plan Etat-Région (réintégrant une partie des fonds Barnier).

Estimer précisément les investissements en infrastructures de prévention (digues, travaux de rivière, enfouissement...) sur la base de ces crédits est complexe. En première approximation, un volume d'investissement pour de nouveaux ouvrages de prévention ou l'entretien d'ouvrages existants de l'ordre de 300 M€ est néanmoins retenu.

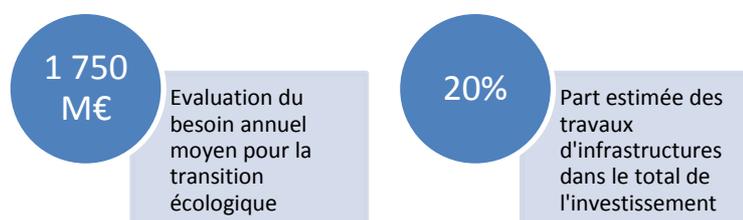
Par ailleurs, il faut ajouter à ce montant les investissements liés à la réparation d'ouvrages et infrastructures endommagés par les aléas climatiques. Ce montant est par nature fluctuant d'une année sur l'autre mais il peut être évalué sur la base de statistiques des dommages intervenus sur les 25 dernières années liés aux risques naturels (inondations, submersions marines, tempêtes, sécheresse, risque sismique) : 48 Md€ en France, soit 1,9 Md€ par an en moyenne.

Avec pour hypothèse une part dégâts concernant les infrastructures de 20%, 400 M€ de travaux seraient consacrés chaque année en moyenne à leur réparation/rénovation. Cette proportion semble plutôt réaliste voire sous-estimée d'après plusieurs retours d'expérience : dans le cas d'épisodes d'inondations par exemple, les dommages occasionnés aux infrastructures représentent en effet souvent une part bien plus importante.

Sur la base des projections de la FFSA (Etude « [changement climatique et assurance à l'horizon 2040](#)»), au cours des 25 prochaines années, les dégâts liés aux risques naturels pourraient augmenter en moyenne de 1,75 Md€ par an. Cette hausse est liée à trois facteurs selon la FFSA : l'enrichissement global du pays et du patrimoine, le changement climatique, un aménagement du territoire défavorable. Selon ces hypothèses, les besoins en réparation d'ouvrages ou prévention pourraient donc s'accroître de 350 M€ par an (soit + 50 %) sur la période 2016-2030.

Ce besoin peut donc être considéré comme l'investissement additionnel minimal qui ne manquera pas d'intervenir, soit en prévention des risques, soit en réparation des dommages aux infrastructures. Par ailleurs, les retours d'expériences en matière d'évaluation des catastrophes donnent à conclure que l'investissement est sensiblement supérieur pour construire des infrastructures plus résistantes en remplacement des structures d'origine (réhaussement de route, enfouissement de réseau aérien...).

Protection et réparation des territoires : estimation des besoins annuels additionnels



Filière 4 : Economie de ressources

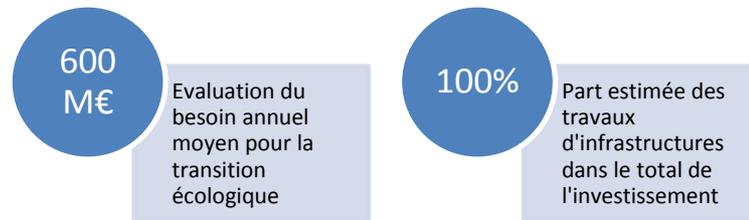
Composante 1 : Les réseaux d'eau et la réduction des fuites

À l'heure actuelle, un litre sur cinq est perdu en raison de canalisations dégradées. Le taux de renouvellement des réseaux d'adduction est de 0,6 % : il faut près de 170 ans pour remplacer une canalisation alors que la durée de vie prescrite par les opérateurs est de l'ordre de 50 à 75 ans et la norme européenne recommande un renouvellement au bout de 50 ans.

Au-delà du renouvellement des canalisations, la mise à niveau vers des réseaux intelligents est une priorité. C'est le cas par exemple pour le réseau de la métropole lyonnaise, qui a installé plus de 5500 capteurs sur 1000 km de canalisations pour augmenter son rendement de 7 points d'ici fin 2016.

Il faudrait engager 2 Md€ par an pour réaliser les travaux nécessaires à la réduction des pertes en eau (Source : France Libertés), contre environ 1,4 Md€ actuellement selon les Comptes de l'Environnement 2013. Le besoin additionnel peut donc être évalué à 600 M€ par an.

Réseaux d'eau potable : estimation des besoins annuels additionnels

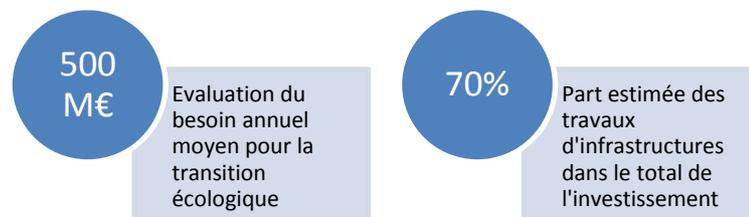


Composante 2 : Les réseaux d'éclairage et l'efficacité énergétique

La modernisation des réseaux d'éclairage permet des économies d'énergie substantielles. L'investissement en éclairage public est estimé à environ 1,5 Md€ par an. Or, plus de la moitié du parc actuel, qui représente 9 millions de lampes, est composée de matériels obsolètes et énergivores : 40 % des luminaires en service ont plus de 25 ans et un tiers du parc héberge des lampes à vapeur de mercure. La lampe à vapeur de mercure est la moins efficace des sources d'éclairage public. Elle équipe en outre majoritairement des luminaires de type « boule » qui participent grandement à la pollution lumineuse. L'ADEME estime que le potentiel de réduction de la consommation d'énergie grâce à l'éclairage public peut aller de 50 à 75 %.

Pour rattraper ce retard, l'effort supplémentaire nécessaire en matière d'éclairage public peut être estimé à environ 500 M€ supplémentaires par an sur la période.

Réseaux d'éclairage public : estimation des besoins annuels additionnels



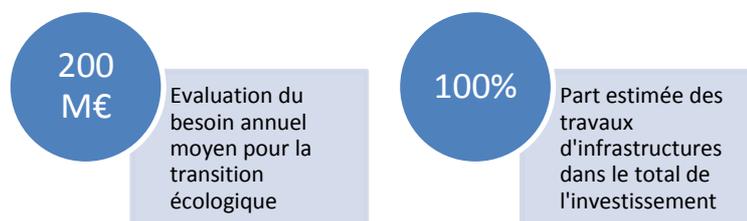
Filière 5 : Préservation de la biodiversité et amélioration du cadre de vie

L'investissement pour la protection de la biodiversité et des paysages peut être estimé à 900 M€ en 2013 d'après les Comptes de l'Environnement. Parmi les actions de gestion des espaces et des espèces, la dépense pour les opérations d'entretien et de restauration des milieux aquatiques s'élève par exemple à près de 500 M€ par an, notamment via les actions des Agences de l'Eau.

L'exposition aux nuisances sonores issues des transports ou des installations industrielles constitue un enjeu sanitaire majeur. En 2013, dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants, plus de 10 millions de personnes sont soumises à un niveau de bruit de jour dépassant 60 dB. Outre la réduction du bruit à la source, la lutte contre le bruit passe en majorité par la construction de dispositifs de protection : l'essentiel des investissements concerne la protection acoustique de bâtiments mais certains investissements concernent également les infrastructures. Les opérations de protection acoustique sur le réseau routier national non concédé sont financées dans le cadre des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), programmes qui succèdent au volet routier des contrats de plan État-Région (CPER) et représentent par exemple un investissement

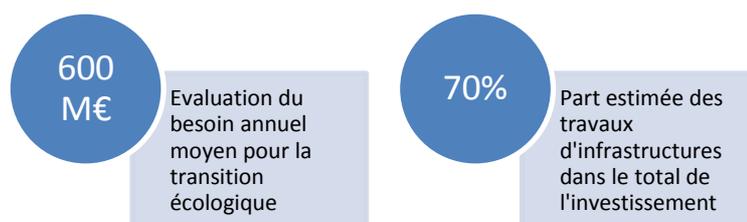
d'environ 100 M€ par an. L'investissement annuel sur le réseau ferroviaire est du même ordre de grandeur, soit un investissement total de l'ordre de 200 M€ sur les grands réseaux de transport nationaux.

Réduction du bruit : estimation des besoins annuels additionnels



Concernant l'amélioration de la qualité de l'eau, en 2013, l'investissement dans l'assainissement collectif atteint 4,3 Md€ selon les Comptes de l'Environnement. L'investissement additionnel nécessaire pour l'entretien-amélioration des réseaux d'assainissement et des stations de traitement est estimé autour de 600 M€ par an.

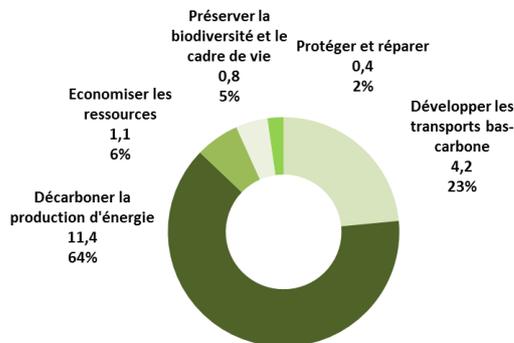
Amélioration de la qualité des eaux (réseaux d'assainissement) : estimation des besoins annuels additionnels



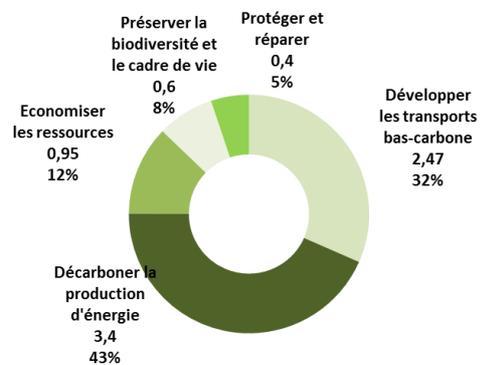
Récapitulatif des besoins annuels d'investissement 2016-2030 au service d'une croissance durable

	ESTIMATION DU MARCHÉ IN-FRASTRUCTURES ACTUEL	BESOINS ADDITIONNELS EN INFRASTRUCTURES
DEVELOPPER DES INFRASTRUCTURES POUR DES TRANSPORTS BAS-CARBONE	9,1 Md€	+ 2,5 Md€
CONTRUIRE ET MAINTENIR DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE BAS-CARBONE	4,3 Md€	+ 3,4 Md€
PROTEGER ET REPARER LES TERRITOIRES	0,7 Md€	+ 0,4 Md€
ECONOMISER LES RESSOURCES	2,4 Md€	+ 1 Md€
PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LE CADRE DE VIE	3,7 Md€	+ 0,6 Md€
TOTAL	19,5 Md€	+ 7,9 Md€

REPARTITION DU BESOIN ADDITIONNEL EN INFRASTRUCTURES (en Md€)



RETOMBÉES POTENTIELLES TRAVAUX PUBLICS PAR THÉMATIQUES (en Md€)



Nota : Ces montants sont estimés sur la base des investissements pour lesquels des objectifs ou une trajectoire sont affichés ou peuvent être approchés. Toutefois, dans de nombreux domaines, il est encore impossible de chiffrer les investissements nécessaires.

Conclusion : Travaux Publics et croissance verte, un destin commun ?

Près de la moitié de l'activité des Travaux Publics est dès maintenant directement liée à une ou plusieurs thématiques en lien avec la croissance verte.

Sur la base des travaux prospectifs de cette étude, il est probable que le besoin additionnel sera encore fort dans ce domaine puisqu'il pourrait générer 20 % d'activité supplémentaire par rapport au niveau actuel (40 Md€) : la croissance verte constituera donc un relais de croissance pour le secteur au cours de la prochaine décennie.

Les infrastructures apportent en effet une solution aux défis de croissance verte : que ce soit dans le domaine des transports, de l'énergie ou de l'eau, leur vocation est en effet de participer à un développement économique durable.

Afin de répondre aux enjeux, l'effort d'investissement dans les infrastructures en France au cours des prochaines années devra augmenter de façon significative par rapport à son niveau actuel (il est vrai, très inférieur à celui d'il y a une dizaine d'années par exemple) : cet investissement peut être estimé en matière de travaux à près de 8 Md€ par an d'ici 2030. Environ 5,5 Md€ d'investissement correspondent à des infrastructures linéaires, 2,5 Md€ à des infrastructures de production (d'électricité principalement).

- Pour les entreprises de Travaux Publics, les investissements en infrastructures pouvant être reliés directement à la croissance verte comptent déjà actuellement pour plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur.
- En outre, la transition écologique et l'atteinte des objectifs fixés par les politiques publiques constituent un relais de croissance potentiel pour un secteur dont le chiffre d'affaires baisse tendanciellement depuis 2008.
- Certains de ces investissements pourraient se substituer à des investissements actuels (obsolescence de certaines infrastructures, réorientations stratégiques...). Le solde « net » de l'investissement additionnel est à ce jour encore difficile à établir en raison des choix politiques ou technologiques qui pourraient être réalisés.

Jean-Philippe Dupeyron
dupeyronjp@fntp.fr
 01.44.13.32.23

THD : nouvelle chance pour les Travaux Publics ?

En 2013, l'Etat a lancé le plan France Très Haut Débit avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire français en très haut débit d'ici 2022. Ce plan, qui représente un montant d'investissement de 20 Md€, vise à renforcer l'attractivité des territoires et à réduire la fracture numérique. Malgré quelques retards et l'absence encore de validation de la Commission Européenne, le marché est dynamique depuis 2 ans et constitue pour le secteur des Travaux Publics un nouveau relais de croissance dans un contexte économique morose. Si le THD représente déjà un marché non négligeable en 2015, ce dernier est encore amené à se développer ces prochaines années.

Le Plan France Très Haut Débit et son état d'avancement Le Plan France Très Haut Débit

Lancé par l'Etat en 2013, [le Plan France Très Haut Débit](#) vise à couvrir l'intégralité du territoire français en très haut débit d'ici 2022. Pour parvenir à cet objectif, 20 Md€ sur 10 ans sont mobilisés et partagés entre les collectivités locales, l'Etat et les opérateurs privés.

Ce plan est divisé en deux :

- D'un côté, le déploiement des réseaux de fibre optique (FttH) dans les grandes agglomérations et chefs-lieux de département. Ce déploiement est réalisé par les opérateurs privés dans le cadre de convention signées avec les collectivités locales et l'Etat et représente un investissement entre 6 et 7 Md€. Il concerne 57% de la population.
- De l'autre côté, le déploiement de réseaux publics avec plusieurs types de réseaux d'accès (FttH, 4G, amélioration du débit sur les réseaux ADSL, Wimax,...) pour les zones en dehors des grandes agglomérations. Les collectivités locales sont en charge de déployer ces réseaux d'initiative publique (RIP), cofinancés avec les opérateurs responsables de leur construction. Cela représente un investissement de près de 13-14 Md€.

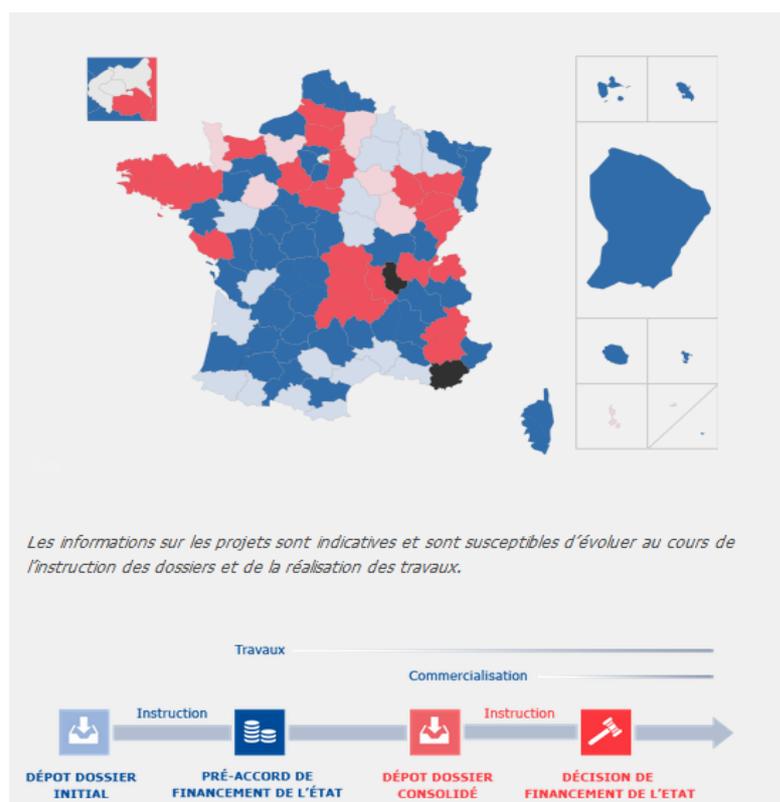
Ce programme France Très Haut Débit vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires, à améliorer la qualité des services publics et privés et à réduire les inégalités sociales en luttant contre la fracture numérique.

Etat d'avancement du Plan France Très Haut Débit

Malgré les bonnes performances affichées, le plan France Très Haut Débit et le déploiement des réseaux d'initiative publique ont pris du retard.

Actuellement, 98 départements et collectivités d'outre-mer ont déposé un dossier de demande de subvention (soit 84 dossiers).

Déploiement des réseaux d'initiative publique à fin mai 2016



La majorité des dossiers (66) demeure dans l'attente d'un pré-accord de financement de l'Etat. Ce retard est lié à de multiples facteurs : les montages juridiques longs et complexes d'une part, la notification communautaire du Plan Très Haut Débit, les élections régionales et la réforme territoriale d'autre part.

Fin 2015, 45% des logements, entreprises et services publics sont couverts par le réseau Très Haut Débit (contre seulement 27% en 2012). L'objectif est de couvrir 100% du territoire d'ici 2022. Dès 2017, le taux de couverture devrait dépasser les 50%.

Le Plan France Très Haut Débit et les Travaux Publics : quel avenir ? Les implications du Plan France Haut Débit pour le secteur des Travaux Publics

D'après [une étude](#) de la Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique (FIRIP) et de la Caisse des Dépôts (CDC) publiée le 21 avril 2016, les réseaux d'initiative publique constituent un **marché très dynamique**. Les RIP représentent près de 30% des prises optiques jusqu'à l'abonné (Ftth) en dehors des zones très denses. Au-delà du Ftth, les RIP apportent une solution très haut débit dans les zones où la fibre ne peut être déployée à moyen terme, via les technologies radio (9 000 communes) et satellite (plus de 20 000 usagers finaux).

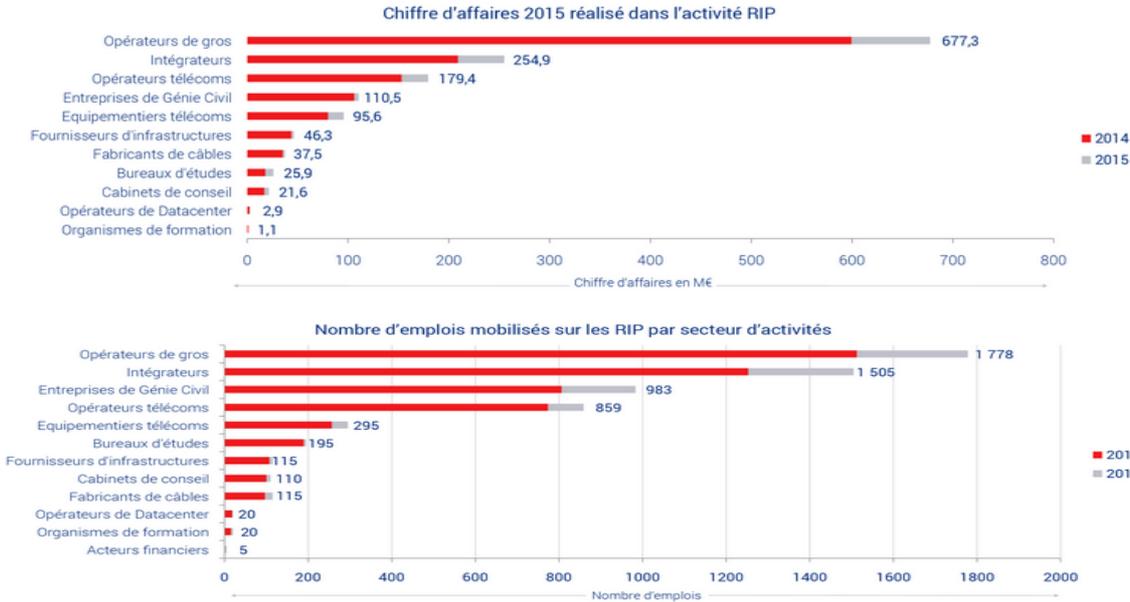
Entre 2013 et 2015, le chiffre d'affaires de la filière RIP a augmenté de +44%. En 2015, il s'élève à 1,45 Md€ soit une hausse de +14% par rapport à 2014. La filière est également très dynamique en termes de créations d'emplois. Entre 2013 et 2015, le nombre d'emplois mobilisés a crû de +77%. Sur l'année 2015, les emplois mobilisés s'élèvent à 6000, en hausse de +17%.

Concernant les entreprises de génie civil, le chiffre d'affaire réalisé entre 2013 et 2015 dans le cadre des RIP monte en puissance (+70%). Il s'élève sur l'année 2015 à 110,5 M€. L'emploi est tout aussi

dynamique avec des emplois mobilisés en hausse de +65% entre 2013 et 2015. Sur l'année 2015, 983 emplois ont été mobilisés.

Après les opérateurs de gros et télécoms et les intégrateurs, les entreprises de génie civil sont ainsi les principaux acteurs de ce marché en forte croissance.

Chiffre d'affaires et effectifs mobilisés

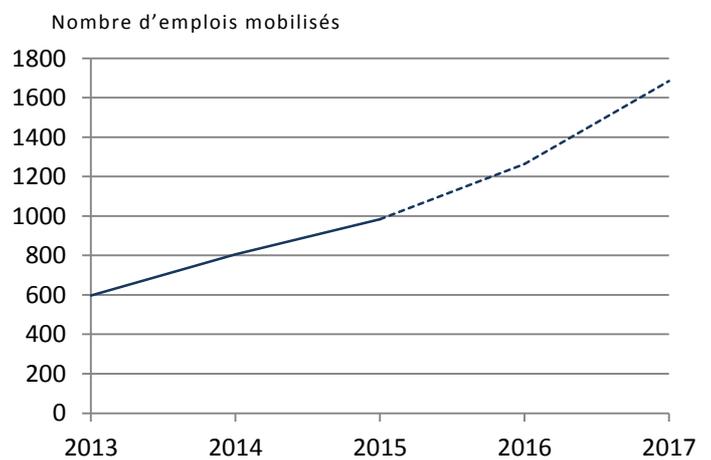
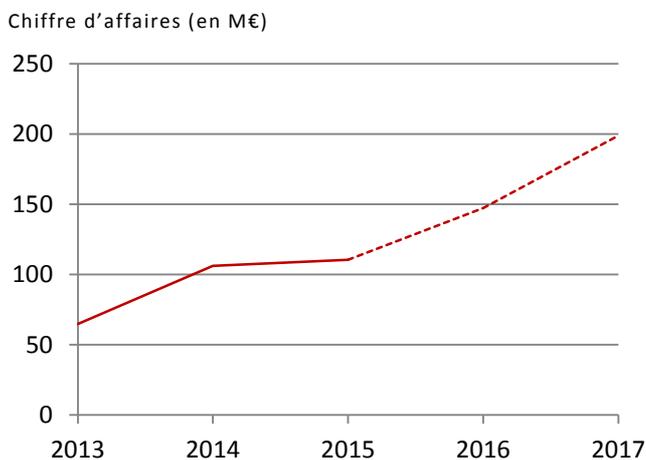


Source : FIRIP/CDC

Pour les années 2016 et 2017, l'étude menée par la FIRIP et la Caisse des Dépôts et des Consignations table sur une croissance du chiffre d'affaires généré par la filière RIP de +33% en 2016 (à 2 Md€) et de +35% en 2017 (à 2,7 Md€). En prenant pour hypothèse que le chiffre d'affaire réalisé par les entreprises de génie civil évoluera au même rythme que celui généré par la filière, alors le chiffre d'affaire des entreprises de génie civil associé au RIP s'élèverait à 147 M€ en 2016 et à 199 M€ en 2017.

Du côté de l'emploi, les deux organismes prévoient une hausse des emplois mobilisés de +29% en 2016 (à 9 000) et de +33% en 2017 (à 12 000). En prenant pour hypothèse à nouveau un rythme de croissance identique à celui enregistré par la filière, alors les emplois mobilisés par les entreprises de génie civil monteraient progressivement en puissance avec 1 264 emplois en 2016 et 1 685 en 2017. En 2020, 21 000 emplois seraient mobilisés par la filière ce qui représenterait pour le génie civil, à proportion inchangée, 2 949 emplois.

Prévision de chiffre d'affaires et d'effectifs mobilisés pour le génie civil



Source : Estimation FNTP d'après les données FIRIP/CDC

CONCLUSION

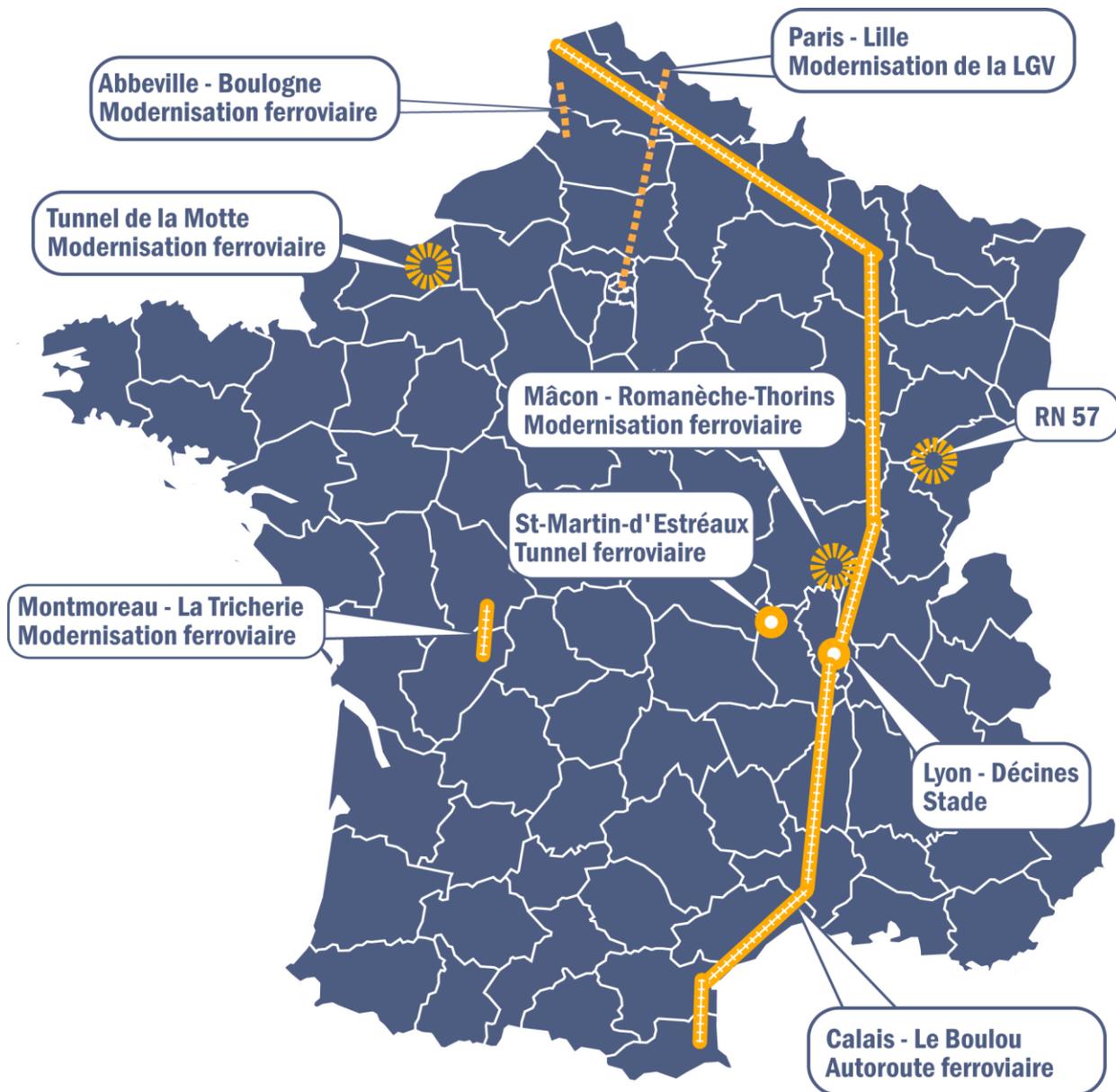
Dans un contexte d'environnement économique morose, de baisse des dépenses d'investissement, de recul de l'entretien du patrimoine, le plan France Très Haut Débit constitue pour le secteur des Travaux Publics un petit ballon d'oxygène tant en termes d'activité qu'en termes d'emploi. Le développement des RIP pourrait ainsi permettre de générer ou maintenir environ 3 000 emplois dans le secteur des Travaux Publics à l'horizon 2020.

Madleen FALH

falhm@fntp.fr

Tel : 01-44-13-32-02

INFOS CHANTIERS – 1^{er} TRIMESTRE 2016



Légende

- Mise en service
- Lancement

Localisation
Nom du chantier

© FNTF juin 2016

Mises en service

Lyon - Décines: stade

Le stade de la métropole lyonnaise situé sur la commune de Décines a été inauguré le 9 janvier 2016 après avoir été livré le 6 janvier. L'enceinte compte 59 000 places ce qui en fait le 3^{ème} stade le plus important en France. L'opération comprend également un camp d'entraînement et un centre de formation. Plus de 200 M€ ont également été investis par le Grand Lyon pour financer les accès et parkings.

- Investissement : 450 M€ financé par le privé
- Durée du chantier : 3 ans

Calais – Le Boulou : autoroute ferroviaire

L'autoroute ferroviaire entre Calais et Le Boulou près de Perpignan a été mise en service le 29 mars 2016. Le trajet long de 1200 km s'effectue en 22 heures contre 48 heures en transport routier et à un coût moindre. Le rythme actuel est d'un aller-retour quotidien mais un aller-retour supplémentaire devrait être mis en place d'ici quelques mois. 50 000 tonnes de CO₂ sont ainsi économisées par an.

La Tricherie - Montmoreau : modernisation ferroviaire

Les travaux de renouvellement des rails sur la ligne Paris – Bordeaux entre La Tricherie et Montmoreau ont été réalisés entre le 18 janvier et le 18 mars 2016. Cette opération permettra de fiabiliser la circulation et d'offrir une meilleure sécurité et un meilleur confort.

- Investissement : 13 M€
- Durée du chantier : 2 mois

Tunnel de Saint-Martin-d'Estréaux

Les travaux de rénovation des voies du tunnel de Saint-Martin-d'Estréaux se sont achevés fin mars 2016. Les travaux ont nécessité l'utilisation d'explosifs pour décaisser le plancher du tunnel. L'opération permet de rétablir la vitesse de 110 km/h, de sécuriser la circulation et de faciliter les opérations de maintenance.

- Investissement : 25 M€
- Durée du chantier : 1 an ½

Lancements

Abbeville - Boulogne : modernisation ferroviaire

Des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire entre Abbeville et Boulogne ont démarré le 11 janvier 2016. Il s'agit de renouveler 2 000 tonnes de ballast et de poser 5 000 nouvelles traverses en béton. L'opération consiste également à régénérer un appareil de voie en gare de d'Hesdigneul. L'objectif est de garantir un meilleur confort, une plus grande sécurité et d'améliorer le niveau de performance et de service de la ligne.

- Investissement : 8 M€
- Durée des travaux : 3 mois

Paris - Lille : modernisation de la LGV Nord

La 2^{ème} phase du chantier de modernisation de la LGV Paris-Nord qui concerne le sens Paris – Lille a démarré le 2 février 2016. Le ballast sera renouvelé entre février et avril ensuite les rails seront remplacés entre fin mai et juillet. Ces travaux concernent une section de 24,5 km située dans l'Oise. Les travaux de modernisation de la LGV ont débuté en janvier 2015 et s'étaleront sur 6 ans.

- Investissement : 40 M€
- Durée des travaux : 6 mois pour cette 2^{ème} phase, 6 ans au total pour l'ensemble de la ligne

Mâcon – Romanèche-Thorins : ligne ferroviaire

Les installations ferroviaires de la ligne Mâcon – Romanèche-Thorins qui datent des années 1950 vont être modernisées suite au lancement du chantier en janvier 2016. Les travaux concernent 11 appareils de voie, 4 postes d'aiguillages informatisés, la pose de rails, de câbles et de traverses. Ils permettront d'optimiser la circulation et d'améliorer les conditions de sécurité et le confort des voyageurs.

- Investissement : 76 M€
- Mise en service : 2019

Tunnel de la Motte : modernisation ferroviaire

Des travaux de modernisation des voies dans le tunnel de la Motte sur la ligne Paris – Caen - Cherbourg ont débuté le 7 mars 2016 et se poursuivront jusqu'au 13 mai. L'ensemble des éléments de la voie, ballast, traverses et rails, seront remplacés.

- Durée des travaux : 2 mois

Nord de Besançon : RN 57

Les travaux d'aménagement de la RN 57 au Nord de Besançon ont redémarré en mars 2016 pour 4 ans. L'opération consiste à réaliser une nouvelle voie de 1,2 km le long de l'A36 pour contourner Miserey-Salines et la route nationale sera élargie à 2x2 voies. Le linéaire total est de 6 km.

- Investissement : 69,3 M€, financés par l'Etat, la région et la Grand Besançon dans le cadre du CPER 2015-2020
- Mise en service : 2019

Concertation publique

Paris : prolongement du tramway T3

Une concertation publique s'est déroulée du 18 janvier au 21 février 2016 sur le prolongement de la ligne T3 du réseau de tramway francilien entre Porte d'Asnières et Porte Maillot ou Porte Dauphine. Dans le cas d'un terminus à Porte Maillot, la ligne serait prolongée de 2 km et de 4 stations. A noter que le prolongement entre Porte de la Chapelle et Porte d'Asnières est prévu à l'automne 2018 avec un an de retard.

- Mise en service : 2020

Enquêtes publiques

Ligne THT Avelin - Gravelle

L'enquête publique sur le projet de reconstruction de la ligne à 400 000 volts entre Avelin et Gravelle s'est tenue du 11 avril au 11 mai 2016. Il s'agit d'une ligne aérienne sur un tracé d'environ 30 km. La ligne existante sera ensuite démontée.

- Investissement : 150 M€
- Mise en service : 2019

Gisors - Serqueux : modernisation de la ligne

L'enquête publique sur le projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre Gisors et Serqueux s'est déroulée du 8 mars au 26 avril 2016. Plusieurs opérations sont prévues : création d'un raccordement au sud de Serqueux, mise en place d'un nouveau système de signalisation et de télécommunication, électrification de la ligne ainsi que des suppressions de passages à niveau et des aménagements d'ouvrages d'art.

- Investissement : 200 M€
- Mise en service : fin 2019

Déclarations d'utilité publique

Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse

La déclaration d'utilité publique des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse a été signée le 4 janvier 2016. Les travaux concernent les communes de Castelnau-d'Estrétefonds, Saint-Jory, Lespignan, Fenouillet et Toulouse. Il s'agit de faire passer les infrastructures de 2 à 4 voies sur un itinéraire de 19 km.

- Investissement : 566 M€

RN 102

Les travaux de construction de la RN 102 à 2x2 voies entre l'A 75 et la déviation de Largelier ont été déclarés d'utilité publique le 21 janvier 2016. L'opération comprend la déviation du bourg d'Arvant et l'aménagement à 2x2 voies entre l'échangeur d'Arvant et la déviation de Largelier.

- Investissement : 58 M€

Sylvain SIMEON
simeons@fntp.fr
Tel : 01-44-13-32-26

L'enjeu de la visibilité des projets d'infrastructures

La Commission européenne lance en juin 2016 son Portail européen des projets d'investissement ([EIPP](#)), s'inscrivant dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe (appelé communément « Plan Juncker »). La finalité de ce portail est d'accroître la visibilité des projets d'infrastructures, à la recherche de financement, en mettant en ligne une description de leurs principales caractéristiques. Si cette initiative s'inscrit dans le prolongement de nombreuses préconisations nationales et internationales, elle doit encore être approfondie pour répondre à sa vocation de façon satisfaisante.

Une initiative dans le prolongement de nombreuses recommandations

Au cours de ces dernières années, de nombreuses recommandations provenant d'instances nationales et internationales ont mis l'accent sur la nécessité de disposer d'un minimum de visibilité sur les « pipelines » de projets, bien préparés en amont, de façon à renforcer leur attractivité auprès des investisseurs. Deux axes sont traditionnellement mis en avant : il s'agit, sur le plan quantitatif, de s'assurer d'un nombre de projets suffisants, avec des montants et un calendrier clair ; sur le plan qualitatif, l'objet est de s'assurer d'un mode de réalisation satisfaisant, reposant sur une appréciation appropriée des risques et un cadre juridique stable et propice à l'investissement.

L'importance d'une réserve de projets

Une des recommandations du rapport du MEDEF « [Les infrastructures de réseaux au service de la croissance](#) » (décembre 2015) est de souligner l'importance de donner de la visibilité aux projets. L'enjeu est en effet de créer un véritable marché des infrastructures, en faisant se rencontrer offre (projets) et demande (investisseurs) par l'intermédiaire d'une base de données régionale, avec une consolidation opérée au niveau national. Ainsi, le rapport du MEDEF propose de constituer une base de données, à l'aide de fiches types-projets infrastructures, présentant sommairement toutes les caractéristiques du projet.

Le rapport de Paris Europlace « [Marché mondial des infrastructures, consolider l'offre de la place financière de Paris](#) » (janvier 2016) s'inscrit dans la même perspective. Il appelle ainsi à rendre publiques la liste et les grandes caractéristiques des projets ayant atteint un niveau d'instruction suffisant. Cette publication constituerait pour l'Etat et les collectivités un test de marché utile, car elle leur permettrait d'apprécier l'intérêt des investisseurs et de bénéficier de leurs retours.

Une meilleure préparation des projets d'investissement en amont

La visibilité des projets d'infrastructures doit s'accompagner bien évidemment d'une bonne préparation des projets en amont. Cette démarche s'est traduite par de nombreuses initiatives internationales au cours de ces dernières années. Ainsi, afin d'améliorer la planification et la préparation des projets, le G20, sous présidence australienne (2014), a lancé la « Plateforme mondiale pour les infrastructures », se traduisant concrètement par la mise en place du « [Global Infrastructure Hub](#) ».

La finalité de ce dispositif est d'accroître la qualité des projets et l'investissement dans des projets d'infrastructures à l'échelle mondiale.

Dans la même veine, plusieurs banques multilatérales de développement ont lancé la « Sustainable Initiative Foundation », institution basée à Genève. Cette structure a développé un outil de gestion de projet d'investissement public permettant aux agences publiques responsables d'améliorer la qualité de la préparation de leurs projets.

Enfin, des institutions internationales telles que la Banque Mondiale jouent un rôle privilégié dans l'assistance technique de projets d'infrastructures dans les pays en développement.

À l'aune de ces réflexions et initiatives, la Commission européenne a souhaité mettre en place des dispositifs visant à apporter une assistance technique aux porteurs de projets et accroître la visibilité des projets.

La visibilité des projets, axe important du Plan Juncker

Une plus grande visibilité des projets d'investissement est l'un des trois volets du Plan Juncker, visant à combler l'écart entre la liquidité abondante sur les marchés de capitaux mondiaux et le besoin urgent d'investissement. À ce titre, il prévoit notamment la création d'un portail européen de projets d'investissement ([European Investment Project Portal - EIPP](#)) afin de donner de la visibilité aux projets en cours et futurs dans l'Union et une plateforme européenne de conseil en investissement fournissant des conseils et de l'assistance technique pour le montage de projets. Ces deux dispositifs n'ont pas de lien entre eux, un projet figurant sur le portail ne requérant pas en amont le soutien de l'assistance technique offerte par les instances européennes.

Le rôle d'assistance technique de l'EIAH

Le règlement sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), instrument financier du Plan Juncker, définit un rôle d'assistance technique à la plateforme européenne de conseil en investissement ([European Investment Advisory Hub - EIAH](#)), placée sous l'égide de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement. Opérationnelle depuis septembre 2015, cette structure s'appuie sur les divers services de conseil existants de la BEI et de la Commission (notamment JASPERS, ELENA, EPEC, Fi-Compass et Innovfin). Elle intervient dans le recensement, à la préparation, au montage et à la mise en œuvre de tous types de projets d'investissement en Europe (pas uniquement ceux éligibles à l'EFSI ou au financement de la BEI).

Le portail européen de projets d'investissement

Lancé le 1^{er} juin 2016, le portail de projets d'investissement propose une base de données de projets accessible au public et simple d'utilisation, réunissant des informations sur les projets d'investissement actuels et futurs dans l'Union.

L'objectif est d'abord destiné à apporter de la visibilité aux investisseurs. En effet, l'inclusion des projets ne donnera en aucun cas un accès privilégié aux financements nationaux ou européens.

Les critères d'admission à cette base de données sont restreints. Pour figurer sur le portail, le projet doit être d'un montant minimum de 10 M€; pouvoir démarrer dans les trois ans suivant sa présentation au portail; être soutenu par une entité juridique publique ou privée établie dans un État membre de l'UE et être compatible avec les législations européennes et nationales en vigueur. La Commission et la BEI se réservent également le droit de refuser la publication d'un projet « pour des motifs juridiques, de réputation ou autres ». Enfin, des frais non remboursables peuvent être imputés à des promoteurs de projets privés pour le traitement des demandes d'admission d'un projet dans le portail.

Une réponse parcellaire à l'enjeu de visibilité

La mise en place d'un site internet destiné à donner de la visibilité à des projets portés par des promoteurs individuels est une étape importante. Elle peut notamment permettre d'exploiter les synergies entre différentes sources de financement (fonds structurels européens, financements régionaux/nationaux avec des financements privés). Elle répond cependant de façon partielle à la vocation initiale d'une réserve transparente de projets à l'échelle européenne.

L'ambition initiale d'une réserve européenne de projets

L'annonce d'une « réserve de projets de dimension européenne à l'échelle de l'UE » est au fondement du Plan d'investissement pour l'Europe, annoncé par Jean-Claude Juncker à l'automne 2014. Or le Portail internet ne remplit pas cette mission, puisqu'il se limite à mettre en ligne des projets respectant des critères très limités. Il manque en effet des dispositifs susceptibles d'aider les investisseurs potentiels à évaluer les risques et la viabilité économique. À cet égard, l'inclusion d'un projet dans la réserve pourrait faire l'objet d'une évaluation économique en amont, de façon à cibler plus aisément des projets d'intérêt européen clairement identifiables pour les investisseurs potentiels.

Plus globalement, le portail pourrait reposer sur des réserves de projets d'infrastructures transparentes au niveau national à l'échelle européenne. Or, cela requiert une nouvelle approche, notamment en France. En effet, s'il existe souvent des plans stratégiques nationaux dans le domaine des infrastructures, peu de pays européens déclinent leurs besoins dans une réserve de projets d'infrastructures transparente.

Une plus grande prise en compte des projets d'infrastructures de dimension régionale

Un autre aspect insuffisamment développé à ce stade est la visibilité de projets de taille inférieure à 10 M€ et/ou de dimension régionale. Un portail adapté à la dimension régionale de projets d'infrastructures pourrait faciliter le financement de projets de taille plus modeste ainsi que la complémentarité des financements. Les plates-formes de projets, instances de coordination prévues dans le Plan Juncker, pour agréger des projets de petite taille afin d'obtenir un volume suffisant (condition indispensable pour bénéficier de la garantie du FEIS), est un instrument intéressant pour promouvoir ce type de projet. Comme le préconise le rapport du MEDEF « [Les infrastructures de réseaux au service de la croissance](#) » (décembre 2015), il faut profiter de l'intérêt des investisseurs privés pour les orienter vers des investissements de plus faible taille (mais très nombreux) pour développer un véritable marché des infrastructures dans les régions.

Enfin, les porteurs de projets de dimension régionale devraient avoir un contact plus aisé à la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH) grâce à une décentralisation de leurs activités, par l'intermédiaire des bureaux de la BEI et des banques nationales de développement par exemple. En effet, le besoin d'expertise dans le montage de financement de projets est souvent plus aigu à l'échelle locale et régionale.

Si le Plan d'investissement pour l'Europe apporte des éléments intéressants pour faciliter la visibilité des projets, la déclinaison opérationnelle, notamment à l'échelle régionale, doit encore être approfondie. Il s'agit d'une condition de succès du Plan Juncker dont la vocation est de favoriser rapidement l'investissement au service de l'économie réelle.

Nicolas Gaubert
gaubertn@fntp.fr
01.44.13.31.06

Juin 2016

Des sites Web à visiter

<http://www.atec-itsfrance.net>

ATEC ITS France, association de la loi de 1901, a pour vocation de rassembler les acteurs des transports terrestres. Son domaine d'activité est celui de l'exploitation durable des systèmes de transports terrestres, urbains et interurbains, de voyageurs et de marchandises. On y trouve ainsi les administrations de l'Etat, ministères des Transports et de l'Ecologie, leurs établissements techniques et scientifiques, les collectivités locales détentrices des pouvoirs de gestion des routes et d'organisation des transports publics de personnes, les sociétés concessionnaires d'autoroutes, SNCF et RATP et de grandes entreprises de transport de voyageurs et de marchandises ou leurs syndicats professionnels.

<http://www.agence-france-locale.fr>

C'est la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de régulation et de séparation des activités bancaires qui autorisa la création de l'Agence de financement des collectivités, désormais baptisée Agence France Locale. Elle a vocation à offrir à ses collectivités membres un accès sécurisé à la liquidité. Grâce à la mutualisation de leurs besoins de financement, elle lève des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives et leur redistribue sous forme de prêts bancaires classiques.

<http://www.connexion21.org/>

Nous constatons chaque jour, avec inquiétude, qu'il n'y a pas de réelle prise de conscience de l'importance stratégique des infrastructures pour l'avenir de notre pays. Alors nous avons décidé d'agir en tentant une démarche nouvelle, qui consiste à interpeller et mobiliser directement l'opinion publique. Connexion 21 interviendra régulièrement sur des sujets grand public (l'euro 2016, la ville intelligente, le gaspillage des ressources, la route du futur...), en s'appuyant sur l'expertise de ses adhérents, mais aussi des citoyens, qui pourront s'emparer directement de ces sujets et interpeller leurs élus locaux comme nationaux.

Vos lectures

Numéros spéciaux - Dossiers

« Ouvrages d'art » – Travaux – N°923 Avril/Mai 2016. – 104p.

« Rapport RiskMap prévision globale des risques de l'entreprise – RiskMap 2016 . - 12.01.2016 – 67p.

Ouvrages

« Collectivités territoriales. Quel avenir ? » – Paris : La Documentation Française, 2016. – 288p. Prix : 20€

La décentralisation à la française, toujours en mouvement, redistribue les cartes entre les protagonistes de l'action locale (communes, départements, régions, Etat, établissements publics intercommunaux) Elle s'inscrit dans un paysage institutionnel et financier dont l'horizon est marqué

par plusieurs défis : redécoupage des régions, mise en place des métropoles, baisse et réforme des dotations de l'Etat, révision des valeurs locatives, gestion de la dette....A l'heure où s'achève son troisième acte, il est plus que jamais nécessaire de connaître les collectivités territoriales pour comprendre leur rôle et leur organisation de demain.

«Les gourous de la com' dérapent » / GORIUS (Aurore), MOREAU (Michaël). – Paris : Fayard, 03.2016. – 378p. Prix : 19€

Les deux auteurs avaient déjà décrypté les arcanes de la communication dans « Les Gourous de la Com' », paru en 2011. Depuis, la question de la communication en politique reste brûlante. Mais le nouveau livre des deux journalistes s'attache aux dérapages, aux dérives et aux faiblesses structurelles d'une communication politique qui n'a plus le caractère sacré qu'elle a pu avoir auparavant. Qui dit communication dit agence de communication.....Derrière les mastodontes Havas et Publicis et les influenceurs en chef de la place parisienne, Image 7 et DGM, de nouveaux acteurs prennent une place de plus en plus importante (Brunswick) et d'autres émergent.

«Cinq ans pour l'emploi » / JUPPE (Alain). – Paris : JC Lattès, 11.05.2016. – 250p. Prix : 12 €

« Coût du travail qui mine la compétitivité des entreprises, rigidité et instabilité du droit social qui entravent leur développement, poids de la fiscalité et de la norme qui découragent l'initiative : les maux de notre économie sont bien connus, auxquels il faudrait ajouter la méfiance incompréhensible que suscitent encore les entrepreneurs chez certains responsables politiques. Quand on leur en laisse les moyens, les Français aiment entreprendre et y réussissent pleinement. » Après un premier livre sur l'école et un deuxième livre sur le rôle de l'Etat, Alain Juppé engage le débat sur l'économie.

Vos colloques

Juin 2016

« Transports publics 2016, The European Mobility Exhibition »

14 – 16 juin 2016. – Paris-Expo, Porte de Versailles, Paris (France)

Contacts et inscription :

Stéphanie Comère et Caroline Dantard

Tél. +33(0)1 48 74 04 82

E-mail : salon@objectiftransportpublic.com

Paul-Henri Guillot
guillotph@fntp.fr
Tel : 01 44 13 32 32

**Dossiers réalisés par le Service des Affaires Economiques,
sous la direction de Jean-Philippe Dupeyron,
Chef du Service des Affaires Economiques**

Jean-Philippe DUPEYRON	Chef du service Economique
Madleen FALH	Conjoncture et prévisions
Nicolas GAUBERT	Chef du service Europe
Paul-Henri GUILLOT	Documentation
Véronique TAVOILLOT	Secrétariat
Sylvain SIMEON	Collectivités locales, chantiers de France
